



Association Régionale pour l'Action sociale du District de Nyon

RAPPORT D'ACTIVITES 2017

TABLE DES MATIERES

Billet de la Présidente.....	1
Préambule.....	3
1. ORGANES POLITIQUES DE L'ASSOCIATION	5
1.1 Conseil intercommunal	5
1.2 Comité de direction de l'ARAS	5
1.3 Conseil des Régions RAS	5
2. DIRECTION DE L'ASSOCIATION.....	6
2.1 Direction.....	6
2.2 Ressources humaines	6
2.3 Finances	7
2.4 Logistique.....	7
3. BUTS PRINCIPAUX : LE CENTRE SOCIAL REGIONAL (CSR)	9
3.1 Accueil et orientation	9
3.2 Evaluation sociale et ouverture d'un dossier RI	9
3.3 Prestations financières RI.....	10
3.4 Cellule Recours – Remboursements RI	11
3.5 Secrétariat.....	11
3.6 Enquêtes.....	12
3.7 Appui social et insertion.....	12
3.8 Mesures d'insertion socio-professionnelles (MIS).....	13
3.9 Jeunes Adultes en Difficulté (JAD)	14
3.10 Autres activités en 2017	15
3.11 Réseau et partenaires	15
4. BUTS PRINCIPAUX : LES AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)	16
4.1 Agences et communes rattachées	16
4.2 Assurances et prestations sociales	16
4.3 Le Revenu déterminant unifié (RDU)	20
4.4 Centre Régional de Décision (CRD) PC Familles	20
4.5 Réforme vaudoise de la curatelle – Rôle des AAS	21
5. AUTRES ACTIVITES DE L'ARAS : POLITIQUE DES SUBVENTIONS REGIONALES.....	22
5.1 Entée de Secours	22
5.2 Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO) INTER-FACE.....	22
5.3 Association Lire et Ecrire	23
5.4 Fondation Le Relais – Rel'Aids	24
5.5 Fondation Le Relais – Logements de transition	26
6. CONCLUSION	27
Liste des Abréviations	28
Listes des Annexes	30

LE BILLET DE LA PRESIDENTE

Après les nombreux changements de l'année 2016 : renouvellement des membres du comité de direction (CODIR), regroupement des agences de Rolle et Coppet, travaux dans nos locaux, 2017 a eu, elle aussi, son lot de nouveautés : mise en place du dispositif pour les jeunes adultes en difficultés, rôle donné aux AAS dans le cadre de la réforme de la loi sur les curatelles, pour ne citer que deux exemples.

Pour accompagner au mieux ces nouvelles tâches, l'association a poursuivi sa réorganisation, notamment par la mise en place d'une nouvelle structure opérationnelle. En plus de l'engagement de deux personnes aux postes de responsables d'unité au sein du centre social régional (CSR), la direction s'est vue renforcée par la nomination d'un directeur adjoint et d'une responsable des ressources humaines. Le Comité de direction se félicite des orientations données à l'organisation, qui lui permettent d'envisager l'avenir de manière sereine. Il tient à saluer ici le travail fourni par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs durant cette année de mise en place, qui a logiquement engendré plusieurs ajustements et quelques tensions, dont la direction a pris la pleine mesure.

Au niveau cantonal, l'éventualité de la création d'unités communes regroupant CSR et Office régionaux de placement (ORP) a été largement discutée, notamment au sein du Conseil des régions. Le CODIR partage pleinement l'objectif visé de mieux prévenir les risques d'exclusion sociale et professionnelle en offrant une réinsertion plus rapide dans le monde du travail, et est donc favorable à la création de telles unités communes. Il émet en revanche des doutes importants sur le regroupement de régions souhaité par le Canton, craignant que l'éloignement des bénéficiaires ne diminue drastiquement la qualité du service de proximité actuel. Il suivra donc attentivement l'évolution de ce dossier durant l'année à venir.

Ainsi, et comme vous pourrez le constater à la lecture du présent rapport d'activité, notre association a une nouvelle fois relevé les nombreux défis qui lui étaient posés, tant en termes de prestations, d'organisation, que d'enjeux régionaux et cantonaux. C'est donc sur un bilan globalement très positif que 2017 s'est achevée.

Je tiens enfin à saluer l'arrivée de nouveaux membres au sein du CODIR, Mme Elvira Rolli d'Arzier et M. Salvatore Mascali de Mies, en remplacement de M. Serges Schmidt de Tannay et de Mme Patricia Rama de Bassin, et l'élection de la nouvelle Présidente du conseil intercommunal en la personne de Mme Isabelle Jaquet de Grens et de sa Vice-présidente, Mme Chantal Maurer de Mont-sur-Rolle.

En renouvelant les plus sincères remerciements du Comité de direction à l'ensemble des collaboratrices, collaborateurs, élues et élus membres de l'association, je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport d'activité 2017.

S. Schmutz
Présidente du CODIR

PREAMBULE

Année après année, le rapport d'activité souligne le changement vécu au sein de l'ARAS, que ce soit dans les prestations délivrées au public ou dans l'organisation de ses services.

2017 n'a pas failli à la règle avec, en premier lieu, un changement notoire au niveau des prestations du CSR : la mise en œuvre d'un nouveau dispositif cantonal pour les jeunes adultes en difficultés, à savoir les personnes âgées entre 18 et 25 ans qui présentent une demande d'aide sociale.

Ce changement n'aurait dû être qu'une simple « adaptation » dans la mesure où le CSR Nyon met en œuvre depuis quelques années déjà un protocole spécifique pour ces personnes-là, avec notamment une « porte d'entrée » différenciée. Ce dispositif cantonal, né au 01.01.2017, a toutefois connu une relativement longue période de mise en route, plus complexe qu'envisagé initialement, sans parler du fait qu'il a fallu renforcer l'équipe spécialisée dévolue à ces tâches. Au chapitre 3 sont esquissées quelques-unes des caractéristiques de ce dispositif et des jeunes qui le sollicitent.

En second lieu, la structure hiérarchique de l'ARAS a vu la mise en œuvre des décisions prises en 2016 concernant l'organisation de l'encadrement. Au 1^{er} trimestre 2017, deux nouvelles collaboratrices ont été engagées en qualité de Responsable d'Unité, sociale pour l'une, administrative pour l'autre. Dans l'environnement complexe qui est le nôtre, tant en termes techniques quand il s'agit d'apprivoiser le dispositif légal et normatif, qu'en termes humains pour les aspects d'encadrement de collaborateurs et de prestations délivrées à des personnes en difficulté, intégrer et « asseoir » de nouveaux cadres constitue un défi de taille. Evoqués au chapitre 2, ces « travaux » qui ont jalonné 2017 ne font pas pour autant l'objet d'une présentation détaillée mais sous-tendent, en filigrane, l'ensemble des activités du CSR.

Afin de préparer l'ARAS aux évolutions d'avenir qui tendent à davantage de cohérence des diverses prestations offertes au public, les Agences d'assurances sociales doivent elles aussi être repensées dans leur structure. L'orientation prise vise à faciliter le rapprochement, à terme, avec les prestations délivrées par le CSR. Le chapitre 4, dédié aux AAS, l'évoque brièvement, dans la mesure où cette évolution va s'inscrire à l'horizon 2018.

Dans l'intervalle, c'est la direction de l'ARAS qui s'adapte elle aussi (cf chapitre 2), ainsi que les fonctions dites de « soutien », avec une nouvelle orientation donnée au niveau des Ressources Humaines et du secrétariat de direction.

Au niveau des prestations, il faut relever encore que les Agences d'assurances sociales tiennent désormais un rôle actif dans la Réforme Vaudoise de la Curatelle, en constituant la porte d'entrée d'un nouveau dispositif décidé par le Conseil d'Etat.

Ainsi, premier accueil des intéressés, prise d'informations, réponse aux questions et orientation vers la suite du processus sont quelques-unes des tâches qui leur sont confiées. Le chapitre 4 en dresse un rapide premier bilan.

Enfin, le dernier chapitre du présent rapport s'attache à présenter les activités de nos partenaires régionaux qui, grâce au soutien des Communes membres de l'ARAS, interviennent dans des domaines spécifiques en complémentarité avec les prestations servies par les structures « CSR » et « AAS ».

Bonne lecture !

1. ORGANES POLITIQUES DE L'ASSOCIATION

1.1. Conseil intercommunal

Présidé par M. Daniel Ganz, Municipal à Gilly, et Mme Isabelle Jaquet, Municipale à Grens, le Conseil intercommunal, pour les buts principaux de l'Association, a tenu 2 séances au cours desquelles il a notamment :

- ◆ adopté le préavis N°06-17 : Comptes 2016
- ◆ débattu et approuvé les préavis :
 - ↳ N°05-17 : Comptes 2016 Réseau AJERE
 - ↳ N°07-17 : Règlement CI ARAS
 - ↳ N°08-17: Budget 2018
 - ↳ N°09-17 : Subventions Régionales 2018-2022
- ◆ validé le Règlement du CI de l'ARAS Nyon du 8 juin 2017
- ◆ élu deux nouveaux membres du CODIR : Mme Elvira Rölli, Municipale à Arzier, et M. Salvatore Mascali, Municipal à Mies.
- ◆ élu Mme Céline Etoupe de St-George à la Commission de gestion, en remplacement de Mme Elvira Rölli

1.2. Comité de direction de l'ARAS

Présidente

Mme Stéphanie Schmutz, Municipale de Nyon

Vice-Président

M. Claude Gagnard, Syndic de Luins

Membres

Mme Isabelle Monney, Municipale de Gland
Mme Dominique Bory, Municipale à La Rippe
M. Loïc Haldimann, Municipal à Rolle

Membres (jusqu'au 30.06.2017)

Mme Patricia Rama, Municipale à Bassins
M. Serge Schmidt, Municipal à Tannay

Membres (depuis le 01.07.2017)

Mme Elvira Rölli, Municipale à Arzier
M. Salvatore Mascali, Municipal à Mies

Membre avec voix consultative

M. Antoine Steiner, Directeur ARAS

Secrétaire PV

Mme Marie-Laure Michel, secrétaire de direction ARAS (jusqu'au 31.07.2017)
Mme Valérie Güven, secrétaire de direction ARAS (depuis le 01.09.2017)

Le Comité de direction a siégé à 9 reprises pour traiter ou être informé notamment des sujets suivants:

- ◆ Comptes et budget
- ◆ Règlement du Conseil intercommunal
- ◆ Rapports d'audit « lutte contre la fraude » et « suivi des enquêtes »

- ◆ Nouveau site internet ARAS
- ◆ Réorganisation Direction et Agences d'assurances sociales, Nouvelles fonctions au sein des AAS
- ◆ Rapport d'activités 2016
- ◆ Modification des statuts du Conseil des Régions
- ◆ Budget 2018 : proposition de nouvelle forme à valider et premières tendances
- ◆ Subventions ARAS aux institutions
- ◆ Révision des statuts de la CIP
- ◆ Projet unités communes ORP – CSR
- ◆ CIP – modèle de cotisation 2019 – enjeux
- ◆ Indexation des salaires 2018

1.3. Conseil des Régions RAS

Le Conseil des Régions réunit les 9 Présidents des Associations régionales pour l'action sociale et leurs directeurs, ainsi que les représentants de la Ville de Lausanne. Il est présidé par Mme Sylvie Podio, Municipale à Morges, élue pour la législature 2016-2021.

Le Conseil s'est réuni à 4 reprises pour traiter notamment des points suivants :

- ◆ Adoption des comptes 2016 et du budget 2018
- ◆ Adoption des statuts du CdRAS
- ◆ Projet d'unités communes ORP-CSR
- ◆ Vision - plateformes d'action sociale régionalisées
- ◆ DSI « Etude ARAS »
- ◆ Centres régionaux de décision (CRD)
- ◆ Réforme vaudoise des curatelles
- ◆ OCBE projet pilote Lausanne
- ◆ Plan de prévoyance de la CIP
- ◆ Mandat de la Conférence des directeurs : ARAS – mutualisation des compétences

Il a pris connaissance des thèmes traités par le Conseil de Politique sociale (CPS).

2. DIRECTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Direction

L'année 2017 a vu s'effectuer une mutation profonde avec la réorganisation de la direction de l'ARAS, respectivement de toute la chaîne hiérarchique.

Pour le CSR, une analyse des besoins avait permis de dessiner en 2016 le nouvel organigramme souhaité, dans le but de renforcer à la fois la direction, à la fois l'encadrement de proximité. En effet, malgré la hausse régulière des dossiers traités, et donc du nombre de collaborateurs, les fonctions « cadre » n'avaient jamais fait l'objet, en 5 ans, de renfort particulier.

Trois postes de responsables dédiés aux unités « sociale », « administrative » et « administrative spécialisée » ont ainsi été créés, avec pour but à la fois d'encadrer et soutenir les collaborateurs, à la fois de rester impliqué dans la gestion de « terrain » en traitant un certain nombre de dossiers de bénéficiaires. Au 1^{er} mars 2017, 3 personnes étaient nommées à ces postes. Ces 3 personnes sont hiérarchiquement rattachées à l'adjoint de direction, en charge depuis 2016 de piloter le CSR d'un point de vue opérationnel et tout particulièrement de garantir la cohérence du fonctionnement et des prestations au public.

Les Agences d'assurances sociales de Nyon et de Gland, à l'instar des AAS de tout le Canton, connaissent une période de mutation fondamentale. Au-delà de leurs missions en évolution, les axes de développement de la politique sociale cantonale montrent une volonté de rapprochement entre les prestations qui sont servies au sein de l'ARAS (CSR et AAS). La nécessité de préparer la structure à ce type de mutations a conduit à la repenser également, ainsi que la chaîne hiérarchique. La décision de supprimer, à terme, le poste d'Agent Régional dans sa configuration passée a été prise, pour créer un poste de Responsable d'unité « AAS ». Défini « sur le papier », la mise au concours de ce poste doit être faite début 2018. Il concrétise par ailleurs la même orientation que celle prise au sein du CSR, à savoir découpler la fonction de cadre de direction de celle de cadre de proximité.

Au niveau direction, l'orientation précitée a été mise en œuvre ainsi : dans un but de faciliter la convergence des prestations de toute l'ARAS et leur cohérence, mais aussi de rationaliser les fonctions de ce niveau-là, un poste de Directeur adjoint ARAS a été créé. Il a pour mission principale de mettre en œuvre les orientations données par le Directeur pour le CSR et les AAS, de seconder ce dernier, et de lui suppléer en cas d'absence. En effet, sur ce dernier point, un développement important est nécessaire à l'avenir en termes de gestion des risques (en cas d'absence imprévue par exemple). Ce poste a été pourvu par promotion interne de l'adjoint de direction en charge jusque-là du CSR. Le poste d'adjoint de direction CSR est quant à lui supprimé.

En ce qui concerne les fonctions de soutien à la direction, celles-ci ont aussi été réorganisées. Avec le départ de la titulaire du poste de secrétaire de direction-assistante RH, une réflexion a été menée afin d'évaluer le bien-fondé de remettre au concours un poste à l'identique ou de le modifier. Décision a été prise de le scinder et séparer ces deux types de missions. Un poste de Responsable RH (50%) et un poste de Secrétaire de direction (50%) ont donc été mis au concours.

Cette nouvelle organisation doit permettre de supprimer les difficultés constatées en réalité (échéances et priorités qui se télescopent, peu ou pas de place au développement des compétences et à la spécialisation, etc.) et de renforcer la fonction RH, devenue nécessaire dans notre environnement en mutation profonde.

Au 1^{er} septembre, une personne en charge du secrétariat de direction est engagée ; elle est également secrétaire du CODIR, ce qui assure la continuité des dossiers et une cohérence à leur suivi.

Ce poste intègre également les tâches dédiées au répondant informatique, en charge d'assurer le lien avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI), à savoir le service informatique cantonal.

On relèvera encore ici au niveau de la direction la volonté d'améliorer sa communication au public et aux partenaires, volonté qui s'est concrétisée par la mise en ligne début 2017 d'un nouveau site internet.

Commission du personnel

La direction a rencontré la commission du personnel lors d'une séance, au cours de laquelle les représentants du personnel de l'ARAS ont souhaité aborder les thèmes suivants :

- ◆ Problématique des bureaux et de signalétique interne au bâtiment
- ◆ Demande de formation aux premiers secours
- ◆ Adaptation future du taux de cotisation à la caisse de pension (CIP)
- ◆ Situation générale au sein du CSR et des AAS

2.2 Ressources humaines

Les postes mis au concours en 2017 étant relativement pointus, et en l'absence temporaire d'une personne en charge des RH, 3 mandats de recherche de personnel ont été confiés à des sociétés spécialisées, afin de recruter :

- Responsable d'Unité sociale
- Responsable d'Unité administrative
- Responsable RH
- Secrétaire de direction

Mouvements du personnel

Février

- Engagement d'une responsable d'unité sociale (0,8 EPT)
- Engagement d'un collaborateur d'Agence d'assurances sociales (1 EPT)

Mars

Engagement d'une responsable d'unité administrative (1 EPT)

Avril / Mai

Engagement de deux assistantes sociales JAD (2 x 0,8 EPT)

Juin

Départ en pré-retraite d'une assistante sociale (0,6 EPT)

Juillet

Démission de la secrétaire de direction – assistante RH (0,8 EPT)

Septembre

- Engagement d'une secrétaire de direction (0,5 EPT)
- Démission d'un collaborateur d'Agence d'assurances sociales (1 EPT)

Octobre

- Promotion de l'Adjoint de direction au titre de Directeur adjoint
- Engagement d'une collaboratrice administrative en CDD en soutien à l'AAS
- Engagement de deux collaboratrices administratives en CDD pour l'opération « Changement LAMal » puis « Archivage »

Novembre

- Engagement d'une agente en assurances sociales (1 EPT)
- Engagement d'une réceptionniste-téléphoniste (0,5 EPT - CDD 3 mois)
- Départ à la retraite d'une réceptionniste-téléphoniste (0,5 EPT)

2.3 Finances

En matière de gestion des finances, les tâches suivantes sont assurées par l'ARAS :

- Gestion des frais de fonctionnement
- Gestion des salaires
- Gestion des subventions (communales et cantonales)
- Etablissement du budget, des comptes et des bouclements

Les comptes sont contrôlés chaque année par un organe de révision indépendant, et sont approuvés par le CODIR, la Commission de gestion et le Conseil Intercommunal. Ils sont transmis ensuite à la Préfecture, conformément à la Loi sur les Communes.

Le SPAS effectue également un contrôle général des comptes dédiés au secteur « CSR », afin de vérifier la conformité de l'utilisation des subventions pour le fonctionnement du CSR.

L'exercice 2017 est le premier réalisé sans l'existence du but optionnel « accueil de jour des enfants ». Toutefois, au 1^{er} semestre, on relèvera qu'il a fallu procéder à son « bouclement », puis effectuer le transfert des éléments à l'Association intercommunale Enfance et Jeunesse qui en a repris la conduite.

Les comptes du but optionnel et des deux buts principaux ayant toujours été clairement séparés, ce transfert n'a pas occasionné de difficultés majeures et permis, notamment, de restituer aux 11 Communes le fond de réserve qu'elles avaient décidé de créer pour ce domaine d'activité.

A la faveur de ce transfert, l'entier des compétences d'accès aux comptes bancaires ont été revus, mettant ainsi au clair les niveaux de signatures, tant pour les aspects de gestion de l'association que pour l'octroi des prestations financières RI au sein du CSR.

Plus généralement, l'exercice 2017 est conforme au budget démontrant une gestion sérieuse et une bonne maîtrise des charges. L'ensemble des produits se monte à CHF 6'521'400.-, alors que les charges s'élèvent à CHF 6'275'800.-.

Comme pour toute activité de « service », les charges de personnel représentent le 85% des dépenses, soit environ CHF 5'345'700.-.

Nous bouclons l'année avec un excédent à rembourser aux Communes, tous comptes confondus, de CHF 393'900.-. Le résultat du compte dédié au CSR est déficitaire de CHF 131'400.- en raison d'une réduction de subvention décidée par le Canton, compensé par la sollicitation d'un fond de réserve « CSR ».

2.4 Logistique

Deux chantiers importants ont été suivis en 2017 : la mise sur pied d'un nouveau concept d'archivage des dossiers RI et la migration de notre système d'exploitation informatique (version de Windows).

Archivage

Les dossiers RI en format « papier » doivent être conservés dans leur intégralité durant 10 ans, pour autant qu'il n'y ait pas de procédure en cours. Un recours ou un contentieux « retarde » ce délai, qui court depuis la dernière action en date dans un dossier.

Sachant que de 550 dossiers en moyenne traités en 2011, nous sommes passé en 2017 à une moyenne de 790, l'espace nécessaire pour archiver les dossiers a dû être adapté. Si de nouveaux espaces loués fin 2015 ont permis d'en absorber une partie, la situation est devenue critique, occasionnant des processus très peu efficaces.

Un nouveau concept d'archivage a donc été mis en œuvre, qui passe par l'externalisation du stockage dans une société spécialisée (à savoir Harsch SA). Début 2018, les dernières opérations seront effectuées, pour passer ensuite à un mode de gestion courant de ces archives « RI ».

Migration Windows 7

Notre fournisseur informatique (DSI – Etat de Vaud) a décidé de procéder à une migration de notre système d'exploitation, fortement vieillissant et qui risquait de provoquer différents type de problèmes techniques.

Début juillet, cette migration vers Windows 7 a été effectuée sans difficulté majeure. Elle a été accompagnée de mesures de formation aux utilisateurs qui le souhaitaient, notamment car elle s'accompagnait de l'introduction des outils bureautiques « Office 2010 ».

A relever qu'elle constituait une étape intermédiaire, puisqu'une nouvelle migration, vers Windows 10, sera effectuée en 2018.

3. BUTS PRINCIPAUX : LE CENTRE SOCIAL REGIONAL (CSR)

Le Centre Social Régional (CSR) a pour mission l'information et l'orientation de la population du district par rapport aux diverses prestations et institutions sociales régionales et cantonales. Il est également en charge de la délivrance des prestations du Revenu d'insertion (RI), système vaudois d'aide sociale régi par la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003. Ce dispositif offre aux ayants-droits des prestations financières destinées à garantir le minimum vital et des prestations d'appui social et d'insertion, dans le but de soutenir les bénéficiaires vers leur retour à l'autonomie.

Le présent chapitre présente les différentes unités qui composent le CSR, ainsi que leurs activités, et expliquent certaines phases du processus d'octroi des prestations.

3.1 Accueil et orientation

La réception constitue un « centre névralgique » dans l'activité du CSR : elle est le premier point de contact, par téléphone ou au guichet, pour toute personne qui s'adresse au centre dans le but de déposer une demande RI, rencontrer un assistant social, ou obtenir une information générale. Elle constitue également un lieu de passage obligé des personnes suivies régulièrement (annonce des rendez-vous, orientation, réception du courrier, demande de renseignement, etc.).

L'objectif premier de la réception est, au-delà d'accueillir les personnes, de cerner brièvement la nature de leur demande et de les orienter vers les collaborateurs compétents le plus rapidement possible.

La sollicitation de la réception ne faiblit pas, bien que nous puissions constater d'un exercice à l'autre quelques fluctuations, à la hausse ou à la baisse, du nombre de demandes au guichet ou par téléphone.

	2017	2016
Appels téléphoniques*	20'700	24'000
Passages d'usagers*	17'800	14'000

(*) Projection sur l'année sur la base de sondages effectués sur 1 mois représentatif.

Nous avons en 2017 introduit un menu vocal qui intervient au début de chaque communication entrante dans la centrale téléphonique. Il a pour but de donner quelques informations de base (heures d'ouverture, informations disponibles sur le site internet, etc.) dans le but de limiter les prises d'appels pour répondre à ce type de demande. La diminution du nombre d'appels peut sans doute s'expliquer par la présence du menu vocal, mais également par le développement des informations sur notre site internet.

Le passage des usagers à la réception a par contre augmenté et il y a donc lieu de s'interroger sur la relation avec la diminution des appels mentionnée plus haut, ceci d'autant plus que le nombre de demandes au CSR a quelque peu diminué (cf plus bas). L'expérience permettra, nous l'espérons, de le dire.

Concernant la dotation, nous relevons le départ à la retraite, en fin d'année, d'une collaboratrice d'expérience, puisqu'elle a travaillé durant 15 ans à ce poste. Une nouvelle collaboratrice a donc été engagée courant novembre, permettant ainsi un passage de témoin sécurisant pour le fonctionnement.

Dotation Réception	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016
EPT	2.0	2.0
Collaborateurs	4	4

Les missions suivantes sont également confiées à la réception :

- Distribution des nouveaux dossiers selon une liste d'attribution
- Gestion des archives
- Gestion de l'économat

Par ailleurs, la réception assure la prise de messages et veille au respect du planning des services consultants qui reçoivent sur rendez-vous dans nos locaux :

- Association de Vieillards, Invalides, Veuves et Orphelins (AVIVO)
- Médiation familiale
- Pro Infirmis
- Centre Social Protestant
- Fondation Malley Prairie
- Office d'Assurance Invalidité (OAI) (détection précoce)
- Consultation de l'Ordre des Avocats Vaudois

Elle oriente également les demandes de prises en charge du Bus Handicap.

Permanence

Un système de permanence est assuré au quotidien par un assistant social, chargé de répondre dans l'immédiat à des questions ou des situations de personnes qui nécessitent une intervention immédiate, qu'il s'agisse, parfois, de bénéficiaires déjà connus du CSR ou de nouveaux demandeurs.

3.2 Evaluation sociale et ouverture d'un dossier RI

La première évaluation de la demande d'une personne qui s'adresse au CSR est réalisée par un professionnel du social, ceci conformément à la directive sur l'appui social et l'insertion émise par le Service de Prévoyance et d'Aide Sociales (SPAS).

Au cours de ce premier bilan, le rôle de l'assistant social est d'analyser la demande, de répondre à une éventuelle situation d'urgence, d'orienter vers d'autres services spécialisés s'il y a lieu, et d'examiner le droit à la prestation financière RI et/ou le besoin d'un appui social.

Il réalise également un premier examen de la subsidiarité (l'aide sociale étant subsidiaire à d'autres prestations sociales ou assurantielles) et aide le demandeur à constituer le dossier en cas de nécessité.

Si les demandes n'aboutissent pas à l'ouverture d'un dossier RI, ces évaluations sociales ne sont, en l'état, pas saisies dans le système de gestion des prestations RI (Progrès).

1'141 personnes (1436 en 2016) se sont présentées au CSR sur l'année 2017, ce qui représente plus de 20 nouvelles demandes par semaine. Il s'agit là de l'enregistrement des demandes « pertinentes », autrement dit celles qui concernent bel et bien une question à traiter par un service social ; ce chiffre ne prend pas en compte les dossiers déjà actifs.

Si certaines personnes ne se présentent pas au premier rendez-vous proposé, la majorité est reçue pour un entretien d'évaluation effectué par un assistant social. L'un des objectifs du dispositif étant d'ordre « préventif » (viser l'autonomie des personnes en orientant et conseillant de telle sorte que la personne ne doive pas recourir aux prestations RI), on peut relever que ce dispositif d'évaluation y répond à satisfaction: année après année, la tendance montre qu'environ 40% des demandes débouchent sur l'ouverture d'un dossier avec versement de prestations RI.

3.3 Prestations financières RI

L'ouverture d'un droit au RI débouche sur l'octroi de prestations financières, dont la délivrance est confiée aux gestionnaires socio-administratifs (GSA).

Gestionnaires socio-administratifs

Analyse du dossier, demande de pièces supplémentaires s'il y a lieu, examen complet du droit aux prestations financières et analyse complémentaire de la subsidiarité, proposition de décision RI, sont les tâches principales assurées par les gestionnaires socio-administratifs (gestionnaires de dossier) dans le processus d'octroi du RI. La « directive sur la délivrance des prestations financières du Revenu d'insertion (RI) » édictée par le SPAS régit ces activités.

Concernant la dotation, celle-ci a été légèrement adaptée dans la mesure où la Responsable d'unité consacre une partie de son temps au traitement de dossiers.

Dotation GSA	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016
EPT	9.8	9.4
Collaborateurs	11	10

Dossiers financiers RI (cf. annexes 2, 2A, 2B, 2C et 2D)

L'un des indicateurs majeurs permettant de quantifier le volume d'activité est le nombre de dossiers « actifs », autrement dit le nombre de dossiers RI traités mensuellement.

Par rapport à 2016, comme le démontre le tableau en annexe (2A), l'année 2017 voit une tendance à la stabilisation, voire à la diminution, du nombre de dossiers RI actifs, puisqu'ils s'élèvent à 817 en moyenne mensuelle, contre 826 pour l'exercice précédent.

Paiements RI (cf. annexe 3)

Chaque mois, les gestionnaires socio-administratifs procèdent à un examen du droit de tous les dossiers sur la base des documents obligatoires remis par les bénéficiaires (déclaration de revenus – questionnaire mensuel). Les conditions de droit principales sont effectivement réexaminées mensuellement.

Le versement des prestations s'effectue en fin de mois.

Toutefois, l'organisation du service prévoit une fréquence de libération possible de prestations quotidiennement. Ceci permet à la fois de répondre aux situations de précarité ou d'urgence dans laquelle peuvent se trouver les personnes qui nous consultent, à la fois de fluidifier les processus de travail interne.

Le paiement est réalisé au moyen du logiciel comptable Proconcept, puis par la transmission d'un fichier DTA par une liaison internet sécurisée, après validation de la direction.

Le versement de prestations peut se faire, exceptionnellement par chèque bancaire.

Le nombre de dossiers traités en moyenne par rapport à 2016 étant en très légère diminution, le total des prestations versées suit la même tendance en comparaison de l'exercice précédent (-4,5% environ). Les recettes encaissées connaissent elles aussi une diminution de presque 5% par rapport à 2016. Ces recettes correspondent principalement à des prestations d'assurances sociales pour lesquelles des avances remboursables ont été octroyées par le RI dans l'attente de la détermination d'un droit. Elles montrent l'importance du travail réalisé dans le respect du principe de subsidiarité, qui veut qu'à chaque bénéficiaire est intimée l'injonction de faire valoir ses droits à d'autres assurances ou prestations sociales, afin de ne plus devoir recourir au RI.

	2017	2016
Dépenses (CHF)	19'973'353	20'923'740
Recettes (CHF)	3'696'477	3'897'865
Paiements DTA	21'694	22'026
Chèques émis	61	62

3.4 Cellule Recours – Remboursements RI

Un poste de gestionnaire socio-administratif (1 EPT), occupé par deux personnes à temps partiel, est spécialisé dans le traitement des recours, des prestations indues (prestations versées à tort, avec ou sans faute du bénéficiaire), ainsi que des remboursements de prestations.

Recours

La première instance de recours contre les décisions RI rendues par le CSR est le Service de Prévoyance et d'Aides Sociales (SPAS).

Lorsqu'un recours est enregistré, le CSR est amené à rendre ses déterminations sur le recours, respectivement motiver la décision qu'il a rendue, à la demande du service juridique du SPAS.

57 recours contre nos décisions ont été enregistrés en 2017 (50 en 2016), auxquels le SPAS a donné suite de la manière suivante :

- Rejetés : 15
- Admis ou partiellement admis : 5
- Sans objet / rayés du rôle : 10
- En cours d'instruction : 27

Remboursements RI

En vertu du principe de subsidiarité de l'aide sociale (autrement dit le fait que l'aide sociale n'intervient que de manière secondaire, c'est-à-dire si la personne ne peut faire valoir d'autres droits à des prestations d'assurances par exemple), le RI peut être délivré en avance sur d'autres prestations sociales ou assurantielles (PC Familles, assurance chômage, assurance invalidité, etc.).

Si un droit à de telles prestations s'ouvre pour une même période, l'institution ou l'assurance concernée versent les indemnités directement au CSR en remboursement des avances versées.

Ces montants sont enregistrés dans le dossier personnel du bénéficiaire et font l'objet de décomptes détaillés qui lui sont communiqués.

Les montants totaux remboursés au CSR pour 2017 sont indiqués au chapitre précédent « Paiements RI ».

Hormis les cas susmentionnés et certaines situations prévues par la Loi comme les prestations versées à tort (indues), les prestations RI ne sont pas remboursables.

Prestations indues (cf. annexe 2C)

Les outils de contrôle et la révision annuelle systématique des dossiers, et plus particulièrement l'analyse des relevés des comptes bancaires ou postaux, permettent de mettre en évidence que des prestations sont, dans certains cas, versées à tort.

Ces prestations indues découlent principalement de la non-déclaration par le bénéficiaire de ressources (salaires, allocations familiales, prestations d'assurance, etc.), de ristournes chauffage, ou encore de l'utilisation à d'autres fins des prestations versées, notamment le montant destiné au loyer.

Le non-respect de l'obligation de renseigner le CSR sur sa situation financière est sanctionné par une décision administrative, formulée selon la directive en la matière, décidée par la direction. Elle se traduit par une diminution des prestations financières versées. Elle est suivie d'une décision de restitution des montants touchés à tort.

Tout montant indu supérieur à CHF 1'000.- doit être signalé au SPAS, qui examine le bien-fondé d'une dénonciation aux instances compétentes (Préfecture ou Ministère public) en fonction du cas et des montants en jeu. Des suites pénales sont donc données.

93 situations avec prestations indues ont été traitées en 2017 (96 en 2016), dont 82 pouvaient être attribuées à la responsabilité des bénéficiaires.

Le montant total des prestations indues dont nous exigeons le remboursement s'élève à CHF 725'878.- (CHF 531'291.- en 2016), soit 3,6% des prestations versées.

CHF 51'428.- ont par ailleurs été remboursés en 2017 (CHF 64'241.- en 2016).

3.5 Secrétariat

Les assistantes socio-administratives (ASA) constituent l'équipe du « secrétariat », qui assure un soutien administratif et informatique dans les diverses procédures de traitement des dossiers RI.

Responsables notamment des saisies dans le système Progrès (système de gestion des prestations RI), elles collaborent en continu avec les gestionnaires socio-administratifs et les assistants sociaux.

Bien que nous ayons organisé le remplacement d'une personne promue à une autre fonction pour une durée déterminée et engagé une personne pour compléter l'équipe en raison d'une diminution de taux d'activité momentanée, la dotation de cette équipe est restée stable.

Dotation ASA	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016
EPT	2.4	2.4
Collaborateurs	3	3

Les tâches des assistantes socio-administratives portent notamment sur :

- La saisie des données dans le logiciel Progrès pour l'établissement des décisions RI
- L'établissement d'attestations diverses à l'attention des Communes, de l'Office d'impôts, de l'Office des Poursuites et faillites, ou de toute autre administration
- L'extraction de diverses listes mensuelles et/ou ponctuelles nécessaires à la gestion des groupes-métiers
- L'établissement de la correspondance générale
- La collecte des données à saisir pour la statistique fédérale - Office fédéral de la Statistique (OFS)

- La saisie des décisions de sanction
- Les divers publipostages à l'intention des bénéficiaires RI

3.6 Enquêtes

Dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise, les CSR (ci-après l'autorité d'application) ont notamment pour mission de verser les prestations RI, tout en vérifiant l'évolution de la situation financière et familiale du bénéficiaire (art. 18 LASV).

En vertu de l'article 39, « une enquête peut être ordonnée lorsque l'autorité d'application s'estime insuffisamment renseignée sur la situation financière ou personnelle d'un bénéficiaire. »

L'enquêteur a alors pour mission de :

- Vérifier les déclarations et la situation des bénéficiaires lorsque des soupçons apparaissent
- Faire des constats sur la base d'informations et de faits objectifs et fiables
- Etablir un rapport pour informer l'Autorité d'application

Tâches et résultats généraux

Concernant les tâches dévolues à cette fonction, il faut relever que le travail d'enquête est constitué principalement d'un examen approfondi des éléments du dossier et de la situation du bénéficiaire. Ainsi, en cas de doute portant sur une partie d'un dossier, par exemple sur la domiciliation, l'enquête prendra en compte tout de même l'analyse de la situation financière dans son ensemble. L'objectif est en effet d'écarter (ou de confirmer) tout soupçon concernant le bien-fondé de l'octroi des prestations et de ne pas se limiter au sujet qui a engendré la mise en route d'une enquête.

En ce qui concerne les méthodes, les constats sur le terrain (observation, enquête de voisinage, etc.) constituent une source d'informations importante. La possibilité d'entendre le bénéficiaire est également utilisée, pour autant que le résultat des recherches nécessite une « confrontation » aux faits découverts. L'obtention de renseignements auprès des banques sur l'état financier du bénéficiaire et les vérifications administratives restent toutefois prépondérantes.

Pour l'année 2017, 33 rapports d'enquêtes ont été rendus. (en 2016 : 20 rapports).

Sur les 33 rapports rendus, les soupçons ont été confirmés pour 20 cas, démontrant des éléments non déclarés au CSR et donc une fraude à l'aide sociale. 7 enquêtes ont dû être abandonnées (conditions de vérification plus réunies) et 6 n'ont pas permis de démontrer un abus avéré.

19 autres enquêtes sont en cours d'instruction au 31.12.2017.

Les principaux types de fraudes détectées sont :

- Dissimulation de ressources : activité professionnelle non déclarée, travail « au noir », allocations diverses et rentes non déclarées, etc.
- Violation de l'obligation de renseigner
- Dissimulation d'éléments de fortune : patrimoine immobilier à l'étranger, avoirs sur compte, etc.
- Dissimulation de la composition du ménage
- Suspicion d'escroquerie : falsification de documents
- Dissimulation de la domiciliation : domicile effectif à l'étranger ou dans un autre canton avec adresse fictive, etc.

Si les résultats démontrent des éléments de fraude, le bénéficiaire est invité à se déterminer par écrit sur les conclusions des rapports d'enquête qui lui sont communiquées.

La direction prend ensuite position : décision de sanction et de restitution, voire suppression du versement des prestations si l'indigence de la personne ne peut pas être établie. La dénonciation pénale reste ensuite de la compétence de l'autorité supérieure, à savoir le SPAS, sur la base des éléments que nous lui transmettons systématiquement en cas d'abus découvert.

3.7 Appui social et insertion

Les prestations d'appui social et d'insertion sont délivrées par les assistants sociaux.

La dotation pour les métiers sociaux a évolué de la manière suivante :

Assistant-e-s sociaux	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016
EPT	10.9	9.3
Collaborateurs	14	13

L'équipe sociale était composée jusqu'en 2016 d'assistants sociaux et, pour une petite proportion, de conseillers en insertion (CI).

Les tâches dévolues aux CI portaient principalement sur la connaissance du catalogue de mesures d'insertion sociales délivrées par des prestataires externes, sur le développement des relations avec ces prestataires, et sur la mise à disposition de ressources diverses dans ce domaine pour les assistants sociaux.

Désormais, les tâches relatives à ces mesures d'insertion sont effectuées par les assistants sociaux eux-mêmes. Le profil « CI » a en effet évolué vers une fonction d'assistant social spécialisé dans la prise en charge des jeunes adultes.

Il faut relever que cette évolution est qualifiable de « naturelle », dans la mesure où le travail de CI était déjà orienté vers cette population spécifique.

L'équipe sociale a été renforcée dans le cadre du dispositif JAD, avec 1 EPT supplémentaire octroyé par le Canton dans le but d'augmenter sa politique préventive, et de conduite vers la formation, pour les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans.

Une adaptation de la dotation, notamment par l'engagement d'une Responsable d'unité sociale, vient également s'ajouter puisque cette dernière est également en charge de dossiers de bénéficiaires de prestations.

Bilan social et plan d'action personnalisé

Le cadre d'intervention de l'assistant social est régi par la « Directive sur l'appui social et l'insertion », édictée par le SPAS. Sur cette base, la logique de l'intervention sociale se développe tel que présenté ci-après.

Lorsque l'évaluation sociale - réalisée au premier entretien par l'assistant social - débouche sur une entrée en matière, un bilan social est effectué.

Il a pour but de mettre en évidence les domaines dans lesquels un appui social est nécessaire, c'est-à-dire les champs sur lesquels l'assistant social devra travailler avec le bénéficiaire dans le but qu'il puisse retrouver son autonomie « la plus grande, la plus durable, et la plus rapide possible », comme le stipule la directive précitée.

Cet appui social peut porter sur les 10 domaines suivants :

- Situation financière
- Droits et démarches administratives
- Logement
- Santé
- Emploi
- Famille
- Capacités de base
- Formation
- Lien social
- Mobilité

Il se concrétise par l'établissement d'un plan d'action personnalisé (PAP) avec le bénéficiaire, qui formalise les objectifs poursuivis.

Par la signature du PAP, le bénéficiaire s'engage à respecter les objectifs fixés.

Les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs passent par notamment un travail en réseau avec nos partenaires du dispositif socio-sanitaire, ainsi qu'avec des prestataires extérieurs avec lesquels le CSR collabore.

3.8 Mesures d'insertion socio-professionnelles (MIS)

Parmi les moyens à mettre en œuvre pour atteindre le but d'autonomie des bénéficiaires, les mesures d'insertion socio-professionnelles (MIS) sont l'un des outils principaux à disposition des travailleurs sociaux. Ces MIS se destinent aux bénéficiaires RI qui ne sont pas suivis par l'Office Régional de Placement (ORP).

Ces mesures sont décidées dans le cadre du plan d'action personnalisé défini entre le bénéficiaire et l'assistant social et font l'objet d'un contrat tripartite (bénéficiaire, CSR, prestataire de mesure).

Les MIS ont par exemple pour objectif :

- apprendre et/ou améliorer ses connaissances du français
- acquérir de nouvelles compétences professionnelles ou les remettre à niveau
- identifier les freins à l'insertion, mettre en place des stratégies pour y remédier
- développer des compétences sociales (reprenre un rythme, s'intégrer dans une équipe, tester son aptitude au travail)
- définir, élaborer, concrétiser un projet professionnel

Deux types de mesures sont répertoriés :

MIS « conventionnées »

Ces programmes font l'objet de conventions entre les prestataires et le SPAS et proposent un certain nombre de places pour les bénéficiaires RI dans l'ensemble du canton ; les prestataires bénéficient d'un financement direct par l'autorité cantonale.

MIS « individualisées »

Les MIS individualisées sont financées par le SPAS, par le biais d'un budget annuel spécifique, à disposition de chaque CSR. Ces mesures permettent de solliciter des associations régionales pour répondre à des besoins spécifiques (par ex. art thérapie, coaching individuel, formation courte, etc.)

Les montants engagés pour mettre en place des mesures d'insertion individualisées s'élèvent au total, pour 2017, à CHF 54'000.-. Sachant que certaines MIS ont un coût mensuel allant de CHF 1'000.- à CHF 3'000.-, ce budget doit permettre de proposer des mesures à une partie des bénéficiaires du RI.

Ainsi, pour 2017 ont été établis :

- 147 contrats de mesures conventionnées (216 en 2015)
- 38 contrats de mesures individualisées (46 en 2015)
- 26 contrats de mesures dites « de transition », nouvelles mesures destinées aux jeunes adultes qui constituent une première étape dans un processus d'entrée en formation.

Les mesures conventionnées les plus sollicitées ont été :

Prestataires	Contrats
Coaching + (OSEO)	72
VIA MIS formation - emploi	21
Starter	11
DEMARCHE (Connexion Ressources)	10
Essor	10

3.9 Jeunes Adultes en Difficulté (JAD)

Partant du constat que l'absence de formation professionnelle des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans représente un frein majeur pour une insertion durable sur le marché du travail, le Département de la Santé et de l'Action Sociale a lancé depuis janvier 2017 ce nouveau dispositif de prise en charge des JAD.

Les objectifs de ce dispositif sont de :

- Limiter l'ouverture de nouveaux dossiers RI
- Orienter un maximum de jeunes adultes vers des mesures d'insertion sociale de transition
- Favoriser l'entrée en formation
- Collaborer avec l'office des bourses
- Développer une collaboration avec les parents de sorte à les informer et de définir avec eux leur possible participation matérielle et financière

Globalement, on relèvera concernant cette population dite « JAD » :

- Demandeurs ou bénéficiaires RI âgés de 18 à 25 ans
- En 2017, 13% des bénéficiaires du RI appartiennent à cette catégorie d'âge
- Pour la grande majorité d'entre eux, ni emploi, ni formation
- Une prise en charge spécifique
- Un dispositif RI adapté

Caractéristiques de cette population

Les bilans sociaux effectués avec les jeunes adultes mettent en évidence un cumul de facteurs pénalisants :

- situation familiale problématique
- absence de motivation et de sens à intégrer le monde du travail
- parcours semé d'échecs et manque de confiance en soi
- faible niveau scolaire
- attitude en décalage avec les exigences du monde du travail
- surendettement
- santé psychique fragile
- isolement social
- addiction (substances illicites, jeux en ligne, etc.)
- méconnaissance des codes sociaux suisses (pour les migrants)

Diverses hypothèses explicatives de la forte demande dans cette catégorie d'âge peuvent être relevées. En voici quelques-unes :

- Tous les milieux professionnels ont relevé leur niveau d'exigences à l'égard de leurs apprentis, tant lors du recrutement que durant la formation. En conséquence, les jeunes avec un faible bagage scolaire peinent à trouver une place d'apprentissage.
- Les ruptures en cours d'apprentissage sont nombreuses. Une partie des jeunes concernés ne retrouve pas une entreprise formatrice ; ces

jeunes entrent alors dans une spirale négative (doutes sur leurs capacités ou sur le secteur professionnel à investir, baisse de motivation).

- Nombre de jeunes sortent du système scolaire obligatoire avec un niveau scolaire très bas (certificat de fin d'études en voie VSO obtenu « de justesse » ou attestation de fin d'études obligatoires, voire sortie de classes dites « développement »).
- Pour les postes de travail ne nécessitant pas de qualification, les employeurs vont hésiter à donner la préférence à des jeunes adultes sans formation, sans expérience, et peu familiers avec les règles du monde du travail (respect des horaires, de la hiérarchie, etc.).
- La paupérisation des familles (familles monoparentales en particulier) fait qu'elles n'ont plus la capacité financière de subvenir aux besoins de formation de leurs enfants, d'autant plus quand ces derniers atteignent la majorité. Nombre de jeunes adultes sont contraints de solliciter le RI.

Prise en charge

Afin de favoriser leur entrée dans une formation professionnelle, les jeunes adultes sans formation bénéficient d'une prise en charge spécifique.

Celle-ci vise à les orienter rapidement vers une « mesure d'insertion sociale de transition » (MIST), puis vers une formation professionnelle, après une période de trois mois durant laquelle un bilan de la situation et l'instruction du dossier sont menés.

Durant cette période, une aide financière ponctuelle peut être octroyée si nécessaire. Toutefois, l'objectif est prioritairement de vérifier en quoi leurs parents peuvent contribuer à leur entretien. Ainsi, en parallèle, une collaboration avec eux est mise en place ; elle doit permettre de les informer et de définir leur possible participation matérielle et/ou financière.

Pour les personnes déjà formées où dans l'impossibilité de s'inscrire dans un projet de formation, les assistants sociaux spécialisés dans l'accueil des JAD sont également à disposition et proposent un appui social différencié, en parallèle aux prestations RI si celles-ci sont nécessaires.

Protocole et résultats

Une « Cellule JAD », composée de 3 assistantes sociales et de deux gestionnaires socio-administratifs, est en charge de mettre en œuvre ce protocole.

Concrètement, le dispositif prévoit que toutes les personnes âgées de 18 à 25 ans qui s'adressent au CSR soient reçues, après avoir participé à une séance collective d'information, par des assistantes sociales spécialisées.

Le protocole se divise ensuite en trois grandes étapes principales :

1. Instructions du dossier
2. Entrée en MIS de transition
3. Entrée en formation professionnelle

Après une année d'exercice, nous observons les premiers résultats suivants.

De janvier à décembre, 207 JAD ont été reçus par les assistantes sociales ; cela représente 3 à 4 nouvelles demandes par semaine.

Sur ces 207 jeunes adultes :

- 104 ont déposé une demande RI.
- 41 n'ont pas donné suite à leur demande
- 56 ont demandé des conseils
- 6 ont un suivi social uniquement

Toujours sur ces 207 jeunes, 26 sont entrés finalement en MIST.

Il faut relever d'une part que le dispositif est encore en construction : divers ajustements ont été opérés en collaboration avec les autorités cantonales au cours de l'année. Par ailleurs, le nombre de places disponibles dans le Canton, pour l'ensemble des jeunes adultes, a évolué au fil du temps. La part de jeunes entrant dans une telle mesure devrait donc encore évoluer l'an prochain.

3.10 Autres activités en 2017

Soutien au changement d'assurance maladie

A la demande du Département, et comme chaque année, cette démarche a été menée à bien, de telle sorte que chaque bénéficiaire du RI concerné puisse être soutenu dans son changement d'assurance en prévision des coûts de l'année suivante (changement de modèle, de montant de franchise ou de compagnie).

Pour l'opération 2017, 2 personnes ont été engagées à 100% pendant 1 mois.

Il faut relever que la démarche est incitative et s'adresse prioritairement aux personnes qui auront une part à charge élevée après déduction du subside à l'assurance maladie octroyé par l'OVAM.

Ainsi, malgré la prise de contact et la proposition d'appui dans les démarches, une part importante de personnes souhaite faire les choses par elles-mêmes et n'a pas besoin d'aide.

Ci-dessous, les quelques chiffres présentés traduisent les aspects importants de cette opération et de ses résultats :

Prises de contact	
En entretien	160
Par téléphone	48
Sans suite / pas de changement	122
Total :	330

Changements effectués (à notre connaissance, après entretien tél. et/ou rdv)	
Changement d'assurance	39
Changement de franchise	125
Changement de modèle	44
Total :	208

3.11 Réseau et partenaires

De par sa mission d'information et d'orientation dans le réseau social, ainsi que dans le cadre des diverses interventions en faveur des bénéficiaires, le CSR est amené à collaborer avec un nombre conséquent de partenaires.

L'ORP constitue un partenaire important en matière de réinsertion, puisqu'une proportion variant entre 15 et 20% des bénéficiaires RI fait l'objet d'un suivi par cet office. La collaboration s'entretient à travers les dossiers des personnes suivies, ainsi qu'à travers des contacts entre représentants des deux services dans un but d'amélioration des procédures de collaboration.

Certains partenaires ont une antenne permanente sur le site du CSR :

- Fondation Vaudoise contre l'Alcoolisme (FVA)
- Caritas
- Pro Senectute

D'autres services consultent régulièrement dans nos locaux, prestations appréciées tant par la population que les professionnels :

- Association de Vieillards, Invalides, Veuves et Orphelins (AVIVO)
- Centre Social Protestant (CSP) – consultations juridiques
- Médiation familiale
- Pro Infirmis
- Fondation Malley Prairie
- Office d'Assurance Invalidité (OAI)
- Ordre des Avocats Vaudois

Autres activités : la Puce à l'Oreille

Regroupant des informations sur le réseau des services et institutions médico-sociales dans la Région, le site internet « www.pucealoreille.ch » est géré par l'ARAS.

Les statistiques de visite suivantes démontrent toujours un intérêt certain pour ce site. L'enjeu majeur réside dans l'actualisation des données qu'il contient. Une nouvelle opération de mise à jour complète sera sans doute nécessaire à terme.

	2017	2016
Visites	16'652	22'789
Visiteurs uniques	14'164	18'642
Pages vues	36'213	45'746
Pages par visite	2.17	2.01
Taux rebond	67.19	69.09
Durée moyenne des sessions	00 :01 :05	00:01:00
Nouvelles visites	88.5%	79.57%

4. BUTS PRINCIPAUX : LES AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

Les Agences d'assurances sociales (AAS) ont pour mission de renseigner et d'orienter les habitants des Communes du district de Nyon pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales.

Elles fonctionnent comme relais régionaux entre la population et les organes décisionnels tels que la Caisse Cantonale Vaudoise de compensation AVS, l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM), ou encore l'Office de l'Assurance Invalidité (OAI).

L'Agence d'assurances sociales de Nyon est également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles ; elle est donc compétente pour réceptionner les demandes et rendre les décisions « PC Familles », ainsi que traiter les prestations liées à ce régime, comme par exemple le remboursement des frais médicaux ou de garde d'enfants.

4.1 Agences et communes rattachées

La population des communes suivantes peut s'adresser à :

AAS de Nyon

Arnex, Arzier-Le Muids, Bassins, Bogis-Bossey, Borex, Chésereux, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Crassier, Duillier, Eysins, Founex, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Longirod, Marchissy, Mies, Nyon, Prangins, St-Cergue, St-George, Signy, Tannay, Trélex.

AAS de Gland

Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Coinsins, Dully, Essertines-s/Rolle, Gilly, Luins, Le Vaud, Luins, Mont-s/Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnin, Vich, Vinzel

Dotation

La dotation pour l'ensemble des AAS est la suivante.

Dotation des AAS	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016
EPT	7.97	7,57
Collaborateurs	11	11

A relever que le présent tableau n'intègre pas la dotation dévolue à l'encadrement, la direction et les fonctions « finances, logistiques et RH » consacrée à ce secteur d'activités. Par contre, il intègre la dotation des collaborateurs qui œuvrent pour le CRD PC Familles.

Dans le contexte d'évolution des AAS, qui envisage la suppression ou la diminution de tâches cantonales / fédérales ou encore l'automatisation de celles-ci par des moyens informatiques, il reste délicat de déterminer les moyens adéquats pour effectuer les tâches dédiées aux AAS.

Au terme de l'année 2016, nous avons pu constater que les modifications prévues par les autorités cantonales ou la Caisse AVS n'étaient pas entrées en vigueur. Comme la dotation de l'époque avait été revue à la baisse après un départ « naturel » pour tenter d'anticiper ce mouvement, nous avons finalement inversé cette tendance début 2017 en mettant au concours un poste à 100% pour remplacer une personne qui travaillait à temps partiel et qui avait démissionné fin 2016. La dotation a donc été légèrement augmentée. De plus, durant l'année, nous avons fait appel à une personne engagée en renfort temporaire, toujours pour tenter d'apporter les moyens adéquats dans une période de changements importants.

De plus, le fonctionnement, ainsi que l'organisation hiérarchique, avaient fait l'objet d'un examen attentif en 2016. Cette démarche a conduit à la mise en œuvre de changements en 2017, en réorganisant l'encadrement. L'annonce de la suppression, agendée à début 2018, du poste d'Agent Régional dans sa dimension « historique » a ainsi été communiquée. En effet, dès ce moment-là, un poste de Responsable d'Unité « AAS » sera ouvert, pour reprendre la dimension de « référence technique et qualité » de l'Agent Régional et l'encadrement des collaborateurs. En parallèle, un poste de Chargé de projet sera créé, dévolu à certaines tâches spécifiques, ainsi qu'à l'accompagnement de la mise en œuvre de nouvelles missions confiées à l'AAS.

4.2 Assurances et prestations sociales

Le présent chapitre a pour but de présenter les principales informations portant sur les assurances sociales, tant en termes de droit que de conditions d'accès. Il a pour but d'offrir d'autres clés de lecture de ce domaine technique finalement peu connu du grand public.

Globalement, il faut relever qu'aucune modification significative n'est à signaler au 1^{er} janvier 2017.

Taux de cotisation AVS/AI/APG

Pour les salariés

Taux de cotisations	Salarié	Employeur
AVS	4.20%	4.20%
Ass. chômage – revenu jusqu'à Fr. 148'200.-/an)	1.10%	1.10%
Ass. chômage solidarité revenu compris dès Fr. 148'201.-/an	0.50%	0.50%
Ass. Invalidité	0.70%	0.70%
APG (militaire et maternité)	0.225%	0.225%
PCfam (VD uniquement)	0.06%	0.06%
Allocations familiales (y.c. Formation prof et Accueil de jour des enfants)	----	2.315%

Pour les indépendants et les non-actifs

Taux de cotisations	Indépendants	Non-actifs
AVS/AI/APG	9.65% Pour les revenus inférieurs à Fr. 56'400.-/an, le taux de cotisations baisse en fonction de l'échelle dégressive, cotisation minimale = Fr. 478.-	Selon un barème Fr. 478.- à Fr. 23'900.-
Ass. chômage	Non soumis	Non soumis
Allocations familiales (CCAF)	2.15 %	Non soumis
PCfam (VD uniquement)	0.06%	---

Rentes AVS/AI

Pas de changement par rapport à 2016 :

Rentes mensuelles	Minimum (CHF)	Maximum (CHF)
Personne seule	Fr. 1'175.-	Fr. 2'350.-
Couples	Le cumul des rentes ne peut excéder	Fr. 3'525.-
Veuf(ve)	Fr. 940.-	Fr. 1'880.-
Enfant ou orphelin	Fr. 470.-	Fr. 940.-
Allocation Impotence	AVS	AI / maison
Personne à domicile	Faible Moyen Grave	Fr. 235.- Fr. 588.- Fr. 940.-
		Fr. 470.- Fr. 1'175.- Fr. 1'880.-

Prestations complémentaires AVS/AI

Pas de changement par rapport à 2016 :

Limites de revenus selon situation de famille	2017
Personne seule	Fr. 19'290.-
Couple	Fr. 28'935.-
Orphelins / enfant donnant droit à une PC	Fr. 10'080.-

La déduction légale sur la fortune se monte à Fr. 37'500.- pour les personnes seules, à Fr. 60'000.- pour les couples et à Fr. 15'000.- pour les orphelins. Le montant excédentaire est ajouté aux revenus selon les règles suivantes : (rentiers AI=15%, AVS=10%, personne placée en institution=20%).

Les locataires peuvent déduire leurs frais de logement jusqu'à concurrence de Fr. 13'200.-/an pour les personnes seules et de Fr. 15'000.- pour les couples, y compris les charges.

Les propriétaires vivant dans leur propre immeuble bénéficient d'une déduction sur la fortune de Fr. 112'500.-, celle-ci étant portée à Fr. 300'000.- lorsqu'un des conjoints est placé dans un home ou

un hôpital ou encore si l'un d'eux reçoit une allocation pour impotent de l'AVS/AI.

Les bénéficiaires de prestations complémentaires peuvent se faire rembourser, dans le cadre de la quotité disponible la plupart des frais médicaux (participations et franchises), les traitements dentaires ainsi que les frais d'aides à domicile.

Les dépenses personnelles pour les pensionnaires de homes sont déterminées en fonction de la catégorie du home. Le montant mensuel pour les dépenses personnelles est de : CHF 400.- par mois pour les établissements à mission psychiatrique ou de prise en charge d'un handicap (*y compris les établissements de la filière EPS*) et de CHF 275.- par mois pour les établissements à mission gériatrique ou psychiatrique de l'âge avancé

Elles sont également exonérées de la contribution à la redevance Radio/TV.

Allocations familiales

Chaque enfant donne droit à une allocation familiale quel que soit le statut professionnel des parents ; salarié, indépendant et personne sans activité lucrative (sous certaines conditions).

Les montants alloués pour 2017 sont identiques à ceux alloués en 2016 :

Allocations	2017
pour enfant (1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant)	250*
pour enfant (3 ^{ème} et suivants)	370
de formation (1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant)	330*
de formation (3 ^{ème} et suivants)	450*
de naissance ou d'accueil (adoption)	1500

Le droit aux allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative est octroyé pour autant que leur revenu imposable n'excède pas Fr. 56'400. /an.

Un registre fédéral des bénéficiaires d'allocations familiales, actualisé régulièrement par les Caisses de compensation, permet d'éviter le versement de plusieurs allocations pour un même enfant.

Allocations familiales dans l'agriculture

Les allocations familiales pour les travailleurs agricoles, les agriculteurs indépendants et les pêcheurs professionnels sont identiques à celles allouées dans le cadre de la loi fédérale sur les allocations familiales. Elles sont majorées de Fr. 20.- pour les exploitations agricoles situées en régions de montagne.

Les travailleurs agricoles reçoivent également une allocation de ménage de 100 francs par mois.

Prestations complémentaires pour familles (PCFam)

Les prestations complémentaires cantonales pour familles ont pour but de garantir la sécurité matérielle des familles de conditions modestes qui travaillent.

Le droit aux prestations complémentaires pour familles est ouvert aux personnes qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :

- ont leur domicile dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins et disposent d'un titre de séjour valable ou en cours de renouvellement au moment où elles déposent la demande de prestations complémentaires pour familles ;
- vivent en ménage commun avec au moins un des enfants âgé de moins de 16 ans
- font partie d'une famille dont les dépenses reconnues sont supérieures aux revenus déterminants selon les normes définies dans la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles.

Les bénéficiaires de PC Familles peuvent en outre se faire rembourser :

- les frais de garde jusqu'à concurrence de Fr. 10'000.- par enfant et par année.
- les frais de maladie et d'invalidité dans la mesure où ils ne sont pas pris en charge par une autre assurance sociale. Les montants annuels sont fixés à Fr. 10'000.- par membre de la famille.

Le montant des prestations complémentaires pour familles annuelles correspond à la part des dépenses reconnues qui excède les revenus déterminants au cours d'une année civile, mais ne peut dépasser :

- le montant pour besoins vitaux de toute la famille, lorsque la famille compte au moins un enfant de moins de 6 ans;
- le montant pour besoins vitaux des enfants âgés de moins de 16 ans, lorsque la famille ne compte aucun enfant de moins de 6 ans.

Barèmes et limites de revenus

Plafonnement de la PC Familles pour les familles avec enfant(s) de moins de 6 ans		
Nbre d'enfants	Couples (CHF)	Parent seul (CHF)
1 enfant	Fr. 34'794.-	Fr. 29'176.-
2 enfants	Fr. 39'921.-	Fr. 35'526.-
3 enfants	Fr. 44'712.-	Fr. 40'760.-
4 enfants	Fr. 48'914.-	Fr. 45'651.-
5 enfants	Fr. 53'116.-	Fr. 49'942.-
6 enfants	Fr. 57'318.-	Fr. 54'233.-
Enfant supplémentaire	Fr.+ 4'202.-	Fr. + 4'291.-
Plafonnement de la PC Familles pour les familles avec enfant(s) de 6 à 16 ans (aucun enfant de - de 6 ans)		

Nbre d'enfants	Couples (CHF)	Parent seul (CHF)
1 enfant	Fr. 6'219.-	Fr. 10'126.-
2 enfants	Fr. 11'346.-	Fr. 16'476.-
3 enfants	Fr. 16'137.-	Fr. 21'710.-
4 enfants	Fr. 20'339.-	Fr. 26'601.-
5 enfants	Fr. 24'541.-	Fr. 30'892.-
6 enfants	Fr. 28'743.-	Fr. 35'183.-
Enfant supplémentaire	Fr. + 4'202.-	Fr. +4'291.-

Part de la fortune non imputable :

Fr. 25'000.- pour le parent seul, Fr. 40'000.- pour les couples. L'excédent de fortune est pris en compte à raison de un cinquième.

Prestations cantonales de la Rente Pont

La rente-pont a pour but de couvrir les besoins vitaux des personnes proches de l'âge de retraite n'ayant pas droit ou ayant épuisé leur droit aux indemnités chômage.

Le droit à la rente-pont est ouvert aux personnes qui cumulativement :

- ont leur domicile dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins
- ont atteint l'âge ouvrant le droit à la rente anticipée AVS (62 ans révolus pour les femmes et 63 ans révolus pour les hommes)
- n'ont pas droit à des indemnités chômage ou ont épuisé leur droit à de telles indemnités
- n'ont pas fait valoir leur droit à une rente de vieillesse anticipée ou sont dans l'attente de versement de la rente anticipée
- remplissent les conditions du revenu d'Insertion (RI) et ont 60 ans révolus pour les femmes et 61 ans révolus pour les hommes
- ont des dépenses reconnues et des revenus déterminants inférieurs aux normes fixées par les prestations complémentaires AVS.

Limites de revenus

Montants destinés à la couverture des besoins vitaux pour personnes à domicile:

Fr. 19'290.- pour les personnes seules;

Fr. 28'935.- pour les couples;

Fr. 10'080.- pour les enfants.

Le forfait de Fr. 10'080.- par enfant s'applique pour les deux premiers; il s'élève à Fr. 6'720.- pour le troisième et pour le quatrième, et à Fr. 3'360.- par enfant pour le cinquième et les suivants.

Part de la fortune non imputable

Fr. 37'500.- pour les personnes seules;

Fr. 60'000.- pour les couples;

Fr. 15'000.- pour les orphelins et les enfants

Le solde éventuel de fortune est pris en compte à raison de un quinzième.

Allocations pour perte de gain

Les principales allocations sont les suivantes :

➤ En cas de maternité

Ces allocations sont servies aux femmes assurées obligatoirement au sens de la loi sur l'AVS durant les 9 mois précédant l'accouchement et ayant, au cours de cette période, exercé une activité lucrative durant 5 mois. Elles touchent des indemnités journalières durant 98 jours équivalentes à 80% du revenu moyen de l'activité lucrative. Le montant maximum de l'indemnité journalière est de Fr. 196.-.

➤ En cas de service militaire et protection civile

Le montant de l'allocation pour les recrues est plafonné à Fr. 62.-/jour, quelle que soit sa situation professionnelle. Les salariés et les indépendants reçoivent 80% de leur salaire moyen assuré, mais au maximum Fr. 196.-/jour (Fr. 245.-/jour si trois enfants et plus).

Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM)

Les missions de l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM) sont les suivantes :

- calculer et ordonner le paiement de subsides en faveur d'assurés qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, disposent de ressources financières modestes, insuffisantes pour assumer eux-mêmes l'entier de leurs primes relatives à l'assurance obligatoire des soins
- Contrôler que toutes les personnes soumises à l'obligation de s'assurer soient affiliées auprès d'un assureur reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur

Subside cantonal

Le Conseil d'Etat poursuit l'amélioration des subsides pour les familles et pour les personnes seules. Il lance aussi une information ciblée auprès des bénéficiaires du RI, pour les aider à choisir un assureur et une franchise afin de minimiser leur part à charge.

Le tableau des subsides mensuels 2017 se présente de la manière suivante :

Catégories (toutes populations)	Subside Min./ Max.	Revenu : limite maximale
Personne seule (26 ans et plus)	30.-/331.-	Fr. 36'000.-
Personne seule (26 ans et plus vivant en famille)	20.-/300.-	Fr. 55'000.-
Enfant de 0 à 18 ans	30.-/93.-	Fr. 69'000.-
Personne seule (19 à 25 ans)	30.-/331.-	Fr. 36'000.-
Personne en famille (19 à 25 ans)	20.-/300.-	Fr. 55'000.-

Le revenu déterminant pour calculer le droit au subside 2017 se compose :

- du revenu net selon chiffre 650 de la décision de taxation (DT) définitive la plus récente connue au 30 septembre 2016 ;
- d'une déduction en fonction du nombre d'enfants à charge de l'ayant droit : pour un enfant à charge : Fr. 6'000.-
pour deux enfants à charge Fr. 13'000.-
pour chaque enfant supplémentaire, ajout d'une déduction de Fr. 7'000.-
- d'une majoration de 1/15 (= 6.7%) de la fortune qui excède Fr. 56'000.- pour une personne seule ou une famille monoparentale, Fr. 112'000.- pour un couple avec ou sans enfant(s). Le résultat ne peut pas être inférieur à Fr. 0.-

Remarques: lorsqu'un bien immobilier sert de logement permanent au requérant, une franchise de Fr. 300'000.- est appliquée; d'une manière générale, les dettes privées ou hypothécaires ne sont pas prises en compte.

Les primes cantonales de référence sont différenciées selon les régions et les catégories d'âge. Les cotisations des bénéficiaires de Prestations complémentaires AVS/AI et des bénéficiaires du Revenu d'Insertion sont prises en charge intégralement jusqu'à concurrence des primes cantonales de référence.

Catégories (région 1)	Base (CHF)	RI (CHF)	PC (CHF)
Adultes (26 ans et plus)	331.-	385.-	503.-
Jeunes adultes (19-25 ans)	331.-	343.-	478.-
Enfants	93.-	122.-	122.-

En 2017, 225'000 personnes ont bénéficié d'un subside dans le canton de Vaud, soit 17'000 de plus par rapport à l'exercice 2016.

Les agences d'assurances sociales constituent une « porte d'entrée » implantée dans les régions puisqu'on peut y déposer sa demande de subside, qui sera adressée à l'OVAM.

Contrôle de l'obligation d'affiliation à une caisse maladie reconnue

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les ressortissants suivants sont tenus de s'affilier à une caisse maladie reconnue :

- Les personnes domiciliées en Suisse ;
- Les personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour d'au moins 3 mois ;
- Les personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour de moins de 3 mois qui exercent une activité dépendante et ne bénéficient pas d'une couverture d'assurance équivalente pour les traitements faits en Suisse ;
- Les requérants d'asile et les étrangers admis provisoirement ;

- Les personnes qui ont une activité lucrative en Suisse et leur domicile dans un Etat membre de l'UE, en Norvège ou en Islande et les membres de leur famille ;
- Les bénéficiaires d'une rente suisse ou d'une prestation de l'assurance chômage suisse qui sont domiciliés dans un Etat membre de l'UE, en Norvège ou en Islande, et les membres de leur famille.
- Sous certaines conditions, les personnes domiciliées dans un Etat de l'UE, en Norvège ou en Islande, peuvent demander une dérogation à l'obligation de contracter une assurance maladie reconnue.

Les AAS ont pour mission de contrôler ladite affiliation.

Fait marquant en 2017

La mise en production, dès juillet 2017, de la nouvelle application SAMOA doit permettre d'avoir accès aux décisions de subsides à l'assurance maladie notifiées par l'OVAM.

Cette application qui remplace « Sesame » devenue obsolète, permet également de consulter les informations relatives aux contrôles de l'obligation d'affiliation à une assurance selon la LAMAL. Les collaborateurs des Agences de Gland et Nyon ont été formés à l'interne à cette nouvelle application.

4.3 Le Revenu déterminant unifié (RDU)

Le RDU est un montant calculé sur le revenu et la fortune selon des modalités unifiées, permettant de déterminer l'octroi des aides sociales cantonales.

Les prestations sociales versées s'ajoutent ensuite au RDU au fur et à mesure qu'elles sont délivrées (égalité de traitement dans l'attribution des prestations sociales).

Le RDU se fonde sur les mêmes éléments de revenu et de fortune, indépendamment de la prestation demandée.

Une unité économique de référence est définie au sein de chaque ménage déposant une demande d'aide. Elle est constituée des personnes dont la situation financière est prise en considération pour évaluer le droit à une prestation. Il s'agit du requérant principal, du conjoint, du partenaire enregistré, du concubin ainsi que des enfants majeurs économiquement dépendants.

Afin d'éviter les inégalités en terme de revenu disponible, 4 prestations catégorielles cantonales qui sont :

1. Les subsides à l'assurance maladie
2. L'aide individuelle au logement
3. Les avances sur pensions alimentaires
4. Les bourses d'études et les aides à la formation professionnelle.

Le RDU s'applique également à des prestations circonstanciées cantonales, sans pour autant impliquer une hiérarchisation de leur octroi :

- Aide et maintien à domicile

- Allocation en faveur de la famille s'occupant de mineur handicapé
- Allocation cantonale de maternité
- Attribution d'un logement liée à l'aide à la pierre
- Aide individuelle d'hébergement des personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales
- Offre d'accueil de jour des enfants.

Pour permettre un traitement rapide et efficace des demandes d'aides déposées, un système d'information autorise le partage de données administratives et financières entre tous les services chargés d'octroyer les aides cantonales, ainsi que de l'administration cantonale des impôts, du registre cantonal des personnes, et de la Caisse cantonale de compensation AVS.

Toutes les Agences d'assurances sociales dans le Canton sont rattachées au système d'information susmentionné pour effectuer les tâches confiées par l'OVAM dans le cadre de l'octroi du subside à l'assurance maladie.

4.4 Centre Régional de Décision (CRD) PC Familles

Le Centre Régional de Décision PCFam de Nyon a maintenant une année et demie d'activité puisqu'il est ouvert depuis le 1^{er} juillet 2016.

En effet, suite à la décision du DSAS, le dispositif prévu pour délivrer les PC Familles avait été revu, laissant l'opportunité à certaines régions qui le souhaitaient d'ouvrir un centre de décision.

Ressources humaines

La mise en place du CRD, conférant de nouvelles compétences en matière d'octroi des PC Familles (compétence de calcul et de décision sur les prestations), a nécessité de former une partie des collaborateurs intéressés.

Pour diverses raisons (départ, absence, etc.), le nombre souhaité de taxateurs formés n'a finalement été atteint qu'au 1^{er} trimestre 2017.

Selon les Directives concernant la mise en œuvre de la décentralisation du traitement des décisions en matière de PC Familles, la dotation reconnue pour le CRD de Nyon est de 1.4 EPT. 4 personnes, exerçant la fonction de taxateur à temps partiel, en parallèle à l'activité AAS, effectuent ces tâches.

Tenant compte du volume de dossiers à traiter et des tâches à réaliser, la dotation doit faire l'objet d'une analyse attentive, les moyens restant manifestement insuffisants pour garantir la qualité des prestations et des délais de traitement adéquats.

Organisation interne

Le personnel rattaché au CRD PC Familles traite toutes les tâches liées à la délivrance de ces prestations. Au-delà de l'analyse de la situation financière et de l'édition des décisions de droit ou de refus, il s'agit de :

- Prises de RDV et convocations
- Suivis des échéances et de l'agenda,

- Courriers et attestations diverses,
- Remboursements de Frais Maladie (RFM)
- Remboursements de Frais de Garde (RFG)
- Permanences pour les usagers et les partenaires (CSR, AIL, etc.)
- Gestion Electronique des documents (GED)
- Etc.

Analyse et résultats

L'analyse de notre mode de fonctionnement tend à montrer, en référence à la dotation reconnue par le Canton, que les tâches ont été sous-évaluées lors de la mise en œuvre du projet. Le nombre de révisions extraordinaires, la gestion du contentieux, la complexité du traitement des RFM et des RFG, sont autant de facteurs qui ont un impact important sur le fonctionnement du CRD, et qui ne sauraient être sous-estimés.

Au-delà d'une adaptation nécessaire des moyens, il apparaît que des synergies doivent pouvoir se mettre en place avec le fonctionnement de l'AAS, notamment dans la prise de rendez-vous ou les premiers éléments d'orientation à communiquer aux personnes qui viennent présenter une nouvelle demande. L'amélioration du fonctionnement devra prendre en compte ce type d'axes de travail.

Au 31.12.2017, 262 familles bénéficient d'une prestation « PC Familles » dans notre région. A relever que ce chiffre ne représente pas le flux de dossiers (ouvertures-fermetures) effectif dans l'année. Par ailleurs, les demandes ayant abouti à un refus de prestations, estimées à une trentaine, ne font pas partie de ce chiffre.

Enfin, il faut relever que le nombre de révisions extraordinaires de dossiers fait fortement varier la charge de travail. Si le dispositif est pensé sur le fait que les dossiers sont en principe révisés une fois par année, on constate une différence de facteur 4, puisque c'est environ une révision par trimestre qui doit être effectuée (analyse de la situation financière et nouveau calcul de droit) au vu des variations de la situation financière des familles bénéficiaires.

4.5 Réforme vaudoise de la curatelle – Rôle des AAS

Au 1^{er} janvier 2018, l'exception vaudoise qui prévoyait l'obligation pour tout un chacun d'accepter un mandat de curatelle sur décision d'une Justice de Paix va toucher à sa fin. Le Conseil d'Etat a en effet décidé de mettre un terme à ce système et d'élaborer un nouveau dispositif, avec comme objectif de donner à l'OCTP (Office des Curatelles et Tutelles Professionnelles – curateurs professionnels) le 50% des mandats, l'autre 50% devant être confié à des curateurs volontaires.

Pour ce faire, un dispositif de recrutement, puis de formation, de personnes volontaires a été mis en place dès le 1^{er} juin 2018, avec un résultat qui a largement dépassé les objectifs du Canton (qui était de recruter environ 400 personnes).

Au 31.12.2017 dans le Canton, 218 personnes sont prêtes à recevoir un mandat de Justice et environ 400 autres sont inscrites aux cours pour début 2018.

La phase de recrutement est confiée aux AAS avec pour mission de :

- Donner des renseignements sur le rôle de curateur à toute personne intéressée
- Etre une porte d'entrée pour accueillir toute demande spontanée
- Contacter rapidement les personnes pour proposer un entretien
- Effectuer un entretien pour recenser ses motivations, ses compétences et ses souhaits
- Enregistrer les coordonnées des candidats et répertorier diverses données à des fins statistiques.

5. AUTRES ACTIVITES DE L'ARAS : POLITIQUE DES SUBVENTIONS REGIONALES

L'ARAS Nyon entend mettre en œuvre des actions spécifiques pour la population de sa région, ceci en complément des prestations voulues par le DSAS et/ou le cadre légal cantonal. En général, elle a pour objectif d'octroyer un financement à certains partenaires, chargés de mettre en œuvre et développer les programmes concernés.

L'ARAS étudie également de nouveaux projets en matière d'action sociale qui peuvent lui être soumis; elle répond aux demandes de subventionnement adressées par diverses institutions aux Communes ou à l'ARAS. Elle dispose ainsi d'un outil permettant de coordonner l'action sociale dans le District, respectivement de s'assurer de la complémentarité des diverses actions proposées par rapport à celles prévue par les dispositifs de prestations sociales cantonales.

En 2017, un appui financier a été apporté à 5 organismes ou projets, pour 6 types de prestations mises en œuvre dans la région.

De larges extraits des rapports d'activités de ces institutions, ou des textes élaborés spécifiquement pour l'ARAS Nyon, sont présentés ci-après pour quelques-unes des prestations délivrées.

5.1 Entrée de Secours

Entrée de Secours (EdS) est un centre de compétence régional en matière d'addictions. Il gère à Nyon (et à Morges) un centre ambulatoire d'accueil, de soutien et d'orientation pour les personnes toxicodépendantes de l'Ouest vaudois et pour leurs familles. Il propose une large palette de prestations psychosociales et médicales, des soins de base et des aides administratives; dispensés par du personnel social et paramédical qualifié et des médecins consultants. EdS collabore activement avec les professionnels de la psychiatrie régionale, dont notamment un médecin du secteur psychiatrique ouest qui consulte dans les locaux d'EdS.

Entrée de Secours collabore avec les divers acteurs du réseau social et médical régional à qui il offre un soutien pour la gestion des problèmes associés à la dépendance.

Entrée de Secours est aussi le centre d'indication pour l'Ouest du canton du « Dispositif cantonal vaudois d'indication et de suivi en addictologie », passage obligé pour obtenir une garantie financière du canton pour un séjour dans une institution résidentielle.

Le centre ambulatoire nyonnais d'EdS a ouvert en fin d'année 2015, dans le cadre d'un projet de renforcement du dispositif addictologique de l'Ouest vaudois. Elaboré en collaboration avec le Secteur psychiatrique ouest et destiné aux habitants du district, il venait combler l'absence d'offre de prestations addictologiques de proximité dans la région.

L'ouverture du centre a permis de mieux répondre aux besoins de suivis et de soins spécialisés des

personnes souffrant d'addiction de la région en leur offrant des prestations favorisant l'entrée dans le réseau socio-médical et la réduction des risques.

En 2017, le centre nyonnais a répondu aux besoins de soutien et de prise en charge de plus d'une centaine de personnes. Parmi celles qui ont sollicité EdS pour la première fois en 2017, le plus jeune avait 18 ans et le plus âgé 71 ans. Les situations sociales et professionnelles des nouveaux usagers du centre sont fort diverses, mais cependant souvent précaires : un sur dix à un travail régulier et un sur cinq est sans domicile fixe. Les produits dont la consommation leur pose le plus problème sont l'alcool, la cocaïne, l'héroïne, les médicaments et le cannabis.

5.2 Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO) – INTER-FACE

INTER-FACE est une agence de travail temporaire, à but social et non lucratif. Elle tend à offrir un service équitable aux différents partenaires. INTER-FACE a comme objectif principal la réinsertion.

Cette approche est une alternative aux mesures actives de l'assurance chômage (LACI) et du Revenu d'Insertion (RI, LASV). Elle n'est donc pas soumise aux directives de ces dernières, mais fonctionne sur la base d'une autorisation du Service de l'Emploi du canton de Vaud (SDE) de pratiquer la location de services. L'OSEO gère depuis plus de 30 ans de telles agences dans plusieurs cantons.

Inscriptions des demandeurs d'emploi du district de Nyon au bureau d'INTER-FACE La Côte :

49 nouvelles inscriptions ont été enregistrées en 2016-2017 ce qui porte à **902** le nombre total d'inscriptions depuis le début de notre activité.

Missions temporaires de personnes domiciliées dans le district de Nyon

Heures effectuées	Personnes engagées	Missions effectuées	Masse salariale (CHF)
5'710	15	13	141'037

Pour rappel INTER-FACE La Côte s'adresse :

- aux personnes en RI social, domiciliées dans le district de Nyon et ne pouvant pas bénéficier de l'offre des mesures d'insertion (MIS) faute de places ou pour d'autres raisons ;
- aux personnes, domiciliées dans le district de Nyon ayant suivi et terminé le programme Coaching+ ou une autre MIS et étant toujours sans emploi fixe ;
- aux personnes ayant suivi un emploi de 10 mois par Prolog-emploi et étant toujours sans emploi fixe.

INTER-FACE continue à offrir ses services de manière régionale. C'est l'Association Régionale d'Action Sociale du district de Nyon qui soutient nos activités.

Incidence financière des placements d'INTER-FACE

A côté du bénéfice socio-professionnel des activités de l'agence, nous tenons également à souligner que celles-ci engendrent une facturation des heures réalisées de plus de 4 fois supérieur à la subvention de Fr. 40'000.- versée par l'ARAS, ce qui signifie un autofinancement global de Fr. 141'007.-, l'autofinancement par rapport aux prestations du RI étant de Fr. 101'037.-.

La contribution de l'ARAS est de Fr. 7.-/h (Fr. 40'000.-/5'710 h) par rapport à un salaire horaire de Fr. 24.70.

Conclusion

Le placement en missions temporaires des personnes ayant suivi le programme Coaching+ reste la formule la plus intéressante, car elle « garantit » le bon déroulement de l'emploi temporaire, étant donné que les employés sont mieux préparés.

L'agence de travail temporaire à but social reste souvent le seul moyen pour les personnes bénéficiant du RI social et peu qualifiées de surcroît d'effectuer un travail rémunéré (missions temporaires).

Elle est également adéquate pour les seniors, personnes de 50 + bénéficiant du RI. L'OSEO VAUD a été récemment mandatée pour piloter un programme de placement via notre agence de placement au bénéfice de cette population.

Enfin, elle réunit les conditions qui permettent de tels engagements : ouverte à l'inscription de ces personnes contrairement à une agence de placement classique (leur but étant lucratif), coût bas pour le client tout en respectant les salaires selon les CCT, contrat de travail de droit privé via l'agence avec une souplesse de résiliation de la mission temporaire, possibilité de faire un stage préalable à une mission, suivi social durant la mission.

Enfin, les activités de notre agence luttent indirectement contre le travail au noir, en offrant des solutions simples, rapides et peu onéreuses pour les emplois de proximité comme par exemple, les emplois de ménage, de jardinage occasionnel, de bricolage à domicile, etc.

5.3 Association Lire et Ecrire

L'équipe vaudoise et régionale

En 2017, la création d'une section vaudoise a amené à une réorganisation de l'équipe régionale de La Côte et a également favorisé la mise en place de nouvelles prestations.

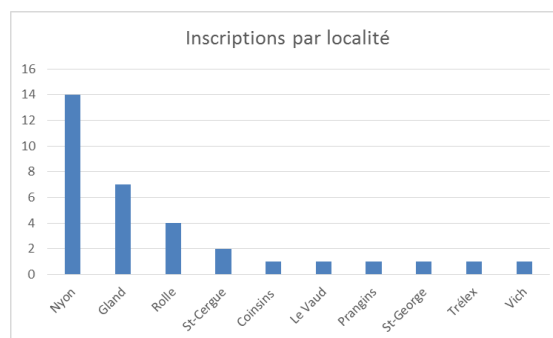
L'équipe de La Côte a accueilli une nouvelle responsable régionale à un taux de 30%. La passation de poste s'est faite dans la continuité étant donné que l'ancienne responsable est restée dans l'équipe en tant que responsable pédagogique (12.5%). La responsable des inscriptions a continué son engagement à un taux de 15%. Dans l'équipe des formateurs, une nouvelle formatrice a intégré la région.

Actions de formation

Dans le district de Nyon, les cours se déroulent à Nyon et à Rolle. En soirée, trois cours de deux heures hebdomadaires sont organisés. En journée, Nyon propose également un cours semi-intensif (2h30, deux fois par semaine).

A Nyon, deux nouveaux cours spécifiques ont vu le jour : le cours de préparation à l'examen théorique du permis de conduire (septembre) et le premier cours d'alphabétisation (mai). Cela faisait plusieurs années que la région souhaitait ouvrir un cours d'alphabétisation. Jusqu'alors, les apprenants en situation d'analphabétisme étaient intégrés dans les cours de base. Cette situation n'était pas idéale et péjorait les possibilités d'apprentissage. En mai, un nombre suffisant d'apprenants a permis la mise en place de ce projet. Dès les premiers mois, la formatrice a pu tirer un bilan positif : les apprenants sont plus en confiance et ils montrent une progression dans l'acquisition de leurs compétences.

En 2017, 41 personnes se sont inscrites :



Nombre d'heures dispensées par prestations :

Cours de base – Nyon	152
Cours semi-intensif – Nyon	190
Cours d'alphabétisation Nyon	48
Cours de permis de conduire Nyon	40
Cours de base Rolle	76
Total des heures dispensées :	506

Bénévolat

En 2017, 137 heures de bénévolat ont été effectuées : 30% pour l'organisation d'activités culturelles et l'aide administrative et 70% pour des accompagnements individuels à la lecture. Organisés en marge des cours, les accompagnements individuels à la lecture rencontrent un réel succès autant auprès des apprenant-es que des formatrices.

Nbre d'heures prises en charge par des bénévoles :

Aide à la lecture dans les cours semi-intensif	95
Aide au bureau	32
Sorties culturelles	10
Total des heures prises en charge :	137

Actions de prévention

Concernant nos actions de prévention, le projet Lire et grandir – qui permet aux enfants d'âge préscolaire de découvrir la lecture – continue d'être proposé une matinée par mois dans les deux crèches de Croquelune à Nyon. Cette activité se déroule depuis 2009 et a été financée en 2017 par la Crèche Croquelune et un donateur privé.

Projet de prévention « Lire et Grandir » :	
Lecture partagée à la Crèche Croquelune	34
Total des heures dispensées :	34

- Coppet 1
- Commugny 1
- Prangins 1

Pour illustrer le travail d'accompagnement du Rel'Aids, il semble intéressant de relayer quelques exemples d'interventions de cette dernière année. Ces exemples permettent de mettre en lumière l'importance des spécificités d'action du Rel'Aids et du travail social hors murs ; la souplesse, la disponibilité et la mobilité. Force est de constater que le côté « hors-murs » conduit à des rencontres et interventions « hors-normes » pour lesquelles il faut créer et inventer des réponses sur-mesure et adaptées aux spécificités de chacun.

5.4 Fondation Le Relais – Rel'Aids

La Fondation Le Relais est une organisation d'action sociale pour adultes et jeunes adultes en difficulté, active dans le canton de Vaud depuis plus de 30 ans. Elle permet à des personnes, momentanément ou durablement exclues des sphères sociales et économiques, d'accéder au marché de l'emploi, au logement, à la formation, aux soins, etc.

L'équipe du Rel'Aids, œuvrant dans la région, est composée de quatre travailleurs sociaux hors murs dont la mission est de proposer :

- des interventions directes, et dans les 24 heures, sur les lieux de vie des personnes ;
- une structure d'orientation pour les personnes souffrant de problèmes d'addiction ;
- une structure insérée au cœur du dispositif socioprofessionnel cantonal des Jeunes Adultes en Difficultés (JAD).

Les interventions de l'équipe du *Rel'Aids* se déploient autour de cinq axes :

- **Accompagnement individuel** : prendre en compte la situation d'une personne, ses ressources et son réseau lorsqu'elle est confrontée à une consommation problématique de drogues.
- **Accompagnement familial** : intervenir dans les familles autour d'une problématique de consommation, afin que les membres puissent s'engager dans une perspective d'amélioration.
- **Action communautaire** : mobiliser les personnes concernées par une même problématique dans un processus communautaire et participatif, en s'appuyant sur leurs connaissances et compétences.
- **Réduction des risques** : prodiguer des conseils en matière de réduction des risques liés à la consommation de drogues.
- **Recherche-action** : documenter les problématiques sociales émergentes du terrain sur mandat des services et communes concernés.

Au cours de l'année 2017, *Rel'Aids* a suivi 24 personnes (35 en 2016) rencontrées dans les communes suivantes :

- Nyon 17 dont une personne SDF
- Gland 2
- St-Cergue 2

Exemples d'interventions

Une cohabitation difficile

Ce jeune homme autiste souffrant du syndrome d'Asperger partage sa vie entre les hébergements en squat, les dépannages canapé-lessive chez sa mère. Le Rel'Aids connaît ce jeune homme et est déjà intervenu auprès de lui l'année précédente.

Contacté à nouveau en début d'année par la mère qui ne supporte plus une cohabitation trop longue, l'équipe intervient dans une situation de crise. Une première orientation aboutit à un accueil à l'hôtel social des Cheseaux. Ensuite, l'intervention s'articule vers un travail de réseau visant à « consolider » l'accompagnement sur du plus long terme que celui proposé par le Rel'Aids : remise en lien avec l'équipe du SPI-Relais et la tutrice de l'OCTP. Nonobstant de nombreuses tentatives de médiation, l'accueil aux Cheseaux devra s'interrompre à l'automne. Le retour au domicile de la mère précédant un nouveau départ vers une nouvelle forme d'habitat : la collocation dans un petit village de la Côte

Un déménagement dans l'urgence

Une assistante sociale du CSR a contacté le Rel'Aids pour une situation concernant une dame vivant seule et se retrouvant confrontée au fait qu'elle doit quitter son appartement. Suite à un premier rendez-vous, en présence de l'assistante sociale, des membres du Rel'Aids se sont rendus à son domicile, où ils ont pu constater qu'une imposante quantité d'affaires avaient été accumulées au fil des ans. Cette femme ne voyait pas comment attaquer le problème, la masse de travail lui semblant trop importante.

Au vu de l'urgence, l'échéance de la fin de bail arrivant à grand pas, une entreprise de déménagement a été sollicitée par le Rel'Aids, afin qu'elle puisse établir un devis concernant le désencombrement ainsi que le déménagement. Finalement, l'entreprise a pu effectuer le déménagement ainsi que le désencombrement en une journée, la dame a ainsi pu rejoindre son nouveau logement

De la mobilité pour de l'insertion

Sur le conseil d'un « copain de la rue », un jeune homme contacte le Rel'Aids en lui demandant un coup de main pour être l'interlocuteur avec sa tutrice de l'OCTP et l'accompagner pour trouver un lieu de travail adapté (il est bénéficiaire AI).

En l'occurrence, l'accompagnement du Rel'Aids va s'étendre sur une partie de l'arc lémanique (Nyon, Aubonne, Lausanne, Ecublens) et conduira l'équipe à rencontrer plusieurs entreprises d'insertion, à négocier un stage avec l'une d'elles, puis son arrêt pour des problèmes relationnels et enfin de nouvelles candidatures dans d'autres entreprises

Les faits marquants de l'année écoulée

L'année 2017 a été une année dynamique pour le Rel'Aids dans la région avec, d'un côté des projets collectifs mobilisateurs, et de l'autre, des liens resserrés avec des membres du réseau qui ont mené à des accompagnements individuels et familiaux.

Une collaboration accrue avec le CSR

Le Rel'Aids a vu le nombre d'orientations issues des Centres Sociaux Régionaux augmenter cette dernière année. Ceci peut s'expliquer par le fait que le Rel'Aids est mieux connu comme ressource pour les assistants sociaux grâce à leur présence régulière au Colloque Social Régional, qui a lieu plusieurs fois par année. L'équipe s'est également rendue au CSR de Nyon lors d'un colloque des assistants sociaux afin de présenter les prestations de la structure et pour tisser des liens avec ces professionnels de première ligne.

Le Rel'Aids se positionne dans une logique de complémentarité avec les ressources régionales, grâce à un accompagnement avant tout local, mais qui peut également s'exercer à travers le canton. C'est pourquoi ces liens avec les partenaires de la région sont précieux pour leur travail. Même si la majorité des personnes que le Rel'Aids accompagne connaissent l'équipe plutôt par des rencontres dans la rue ou par le bouche à oreille, les professionnels des CSR rencontrent des personnes qui peuvent être « dans l'ombre », isolées et dans le besoin d'un accompagnement qui va au-delà des murs de l'institution. Ces liens renforcés mènent donc à des collaborations riches entre professionnels ainsi qu'une meilleure prise en compte des situations d'urgence sociale rencontrées.

Participation nyonnaise au projet ACA (Ateliers de cinéma d'animation sur la réduction des risques)

2017 a vu l'aboutissement du volet ACA (Ateliers de cinéma d'animation) du projet multimédia de réduction des risques par les pairs, financé par le canton de Vaud pour la période 2015-2017. Depuis février 2016, l'équipe du Rel'Aids, accompagnée d'un graphiste, a animé plusieurs ateliers de cinéma d'animation autour de la réduction des risques avec des consommateurs ou des personnes proches, dont des personnes issues de la région et de la Ville de Nyon.

En juin 2017, les six films réalisés dans le cadre de ce projet ont été projetés au City Club de Pully en présence des réalisateurs (tous issus des milieux de la consommation). Tous ces films d'animation sont

libres de droit et peuvent être téléchargés et diffusés par des particuliers, des institutions ou des pouvoirs publics dans un but de réduction des risques de la consommation de produits stupéfiants.

Une démarche exploratoire et participative sur les réalités de vie visibles et invisibles

« Les avez-vous vues ? »

En fin 2016, l'équipe du Rel'Aids a impulsé une recherche-action dans la région de Nyon. Cette démarche avait comme objectif de mieux comprendre les modes de consommation et les besoins des personnes et des familles concernées par la consommation de drogues, et d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité de l'équipe.

Pour réaliser cette démarche, le Rel'Aids a sollicité l'expertise de 17 personnes sur la base d'un questionnaire couvrant 5 thèmes : les réseaux de soutien et d'aide, la consommation, la mobilité, les offres et lacunes de la région, la mission du Rel'Aids.

La première étape de cette recherche-action s'est déroulée en fin 2017 avec la synthèse de cette démarche intitulée « Les avez-vous vues ? ». Celle-ci a mis en évidence deux grands pôles d'intérêt pour les personnes que l'équipe avait rencontrées : des constats autour de la consommation ainsi que la vie locale et les offres socio-sanitaires.

Cette synthèse a été présentée en avant-première aux personnes qui avaient participé à la démarche avant d'être largement diffusée auprès des communes de l'ARAS, des institutions socio-sanitaires de la région et des médecins généralistes. Les retours de la part des participants et du réseau étaient très positifs, car ce document a permis d'amener la vision des personnes qui vivent dans la précarité, ainsi que d'autres personnes proches et solidaires des réalités de vie, souvent invisibles.

Suite à la diffusion de ce rapport, l'équipe a continué les rencontres avec les participants afin d'affiner les éléments qui sont mis en avant dans la recherche. Il s'avère que, d'après les personnes qui se sont impliquées, il y a un manque d'espaces d'accueil pour les personnes en situation de précarité. Les rencontres qui ont eu lieu ont permis d'approfondir leurs idées concernant des lieux de ce type ainsi que d'explorer avec eux les ressources existantes sur la région.

L'accompagnement collectif et l'accompagnement individuel du Rel'Aids sont des formes d'interventions qui se complètent et s'alimentent. Tout au long de ce processus, des personnes que le Rel'Aids avait connues par des accompagnements individuels ont pu intégrer le projet et ainsi apporter leur expertise et leurs connaissances pour enrichir le tout. A l'inverse, des personnes rencontrées dans le cadre du projet collectif ont pu faire appel à l'équipe de manière individuelle afin d'aborder des soucis ou des obstacles qu'ils vivaient.

Le Rel'Aids constate une grande richesse et une grande complémentarité dans ces deux modes d'intervention car ils permettent d'instaurer non seulement des relations d'aide et de confiance, mais également des liens plus horizontaux, basés sur le renforcement du pouvoir d'agir et la solidarité.

Par la suite, le Rel'Aids va continuer à travailler avec ce groupe de personnes motivées et impliquées qui souhaitent chercher des solutions dans la région pour répondre aux besoins des personnes en situation de précarité, en parallèle de leur travail d'accompagnement individuel et familial.

5.5 Fondation Le Relais – Logement de transition

En 2011, pour tenter de faire face aux problèmes de pénurie de logement, l'ARAS a décidé de se doter de logements de transition pour essayer d'atténuer les effets « pervers » de la crise dans ce domaine. Aussi, elle a confié un mandat à la Fondation *Le Relais*, par sa structure *SPI* (Suivi post-institutionnel), pour la mise en œuvre d'une organisation pour la gestion des logements de transition.

La Fondation *Le Relais* est signataire des baux à loyer et en assume les responsabilités qui en découlent.

La mise à disposition de logements de transition s'accompagne d'un soutien socio-éducatif intensif par l'équipe du *SPI*. Le montant des loyers est prélevé sur les revenus des bénéficiaires et les appartements sont entièrement équipés et meublés par la Fondation.

Le public cible de ce projet est :

- ◆ les adultes en situation de précarité : femmes avec enfant(s) et/ou personnes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle
- ◆ les jeunes adultes en formation (bénéficiaires du programme FORJAD) ou jeunes inscrits dans une démarche d'acquisition d'une formation qualifiante.

Pour accéder à cette prestation, il faut remplir les conditions suivantes :

- ↔ être résident dans une Commune du district de Nyon
- ↔ être en formation ou inscrit pour une formation ou exprimer un projet d'insertion socio-professionnelle et rencontrer une difficulté de logement
- ↔ être partie prenante dans la prise en charge éducative et signataire du contrat de collaboration et d'un contrat de mise à disposition (sous-location) de la Fondation *Le Relais*
- ↔ avoir une assurance responsabilité civile

Dans la quasi-totalité des situations, des lacunes majeures en matière de gestion administrative et financière de la part des bénéficiaires sont observées. Dès lors, un accent particulier est mis sur ces questions. Remise en ordre du dossier

administratif, arrangements de paiement auprès des créanciers les plus récents, aide à la gestion financière sont organisés par l'équipe.

Le suivi administratif et financier est un des axes importants et nécessaires en vue de la stabilisation des situations et a, entre autres, pour but l'apprentissage de nouvelles compétences de la part des bénéficiaires. L'endettement est en effet un frein majeur à l'accès au logement. Les revenus des bénéficiaires étant modestes (RI ou bas niveau salarial), un véritable désendettement est difficilement envisageable. Dans ces situations, la gestion financière est prise en charge par la Fondation qui effectue même l'entier des paiements. Lorsque la situation le permet, des orientations vers des organismes spécialisés dans le désendettement sont proposées.

Données statistiques

En 2017, la Fondation est signataire de 8 baux et a suivi 9 adultes dont :

- 4 familles monoparentales
- 1 famille
- 2 célibataires
- 1 jeune en formation

Entrées : 1 famille monoparentale

Sorties : 1 famille monoparentale

Provenance des personnes

- Nyon	3
- Rolle	1
- St-Cergue	1
- Allaman	2
- Genolier	1
- Coppet	1

Revenus

- Salaire : 3
- Salaire et complément RI : 3
- Revenu d'insertion (RI) : 3

Au terme de la septième année de mise en œuvre de ce programme, les objectifs fixés au départ, soit 9 bénéficiaires pour la région, ont été atteints.

Grâce au soutien intensif dispensé par l'équipe du *SPI*, les résultats en termes de réinsertion sociale et professionnelle peuvent à nouveau être soulignés.

Les personnes en emploi à plein temps sont, dès lors, sorties du régime des assurances sociales.

Les problématiques récurrentes liées à l'endettement et/ou aux bas revenus dus à des emplois peu rémunérés, rendent le transfert des baux, ainsi que l'obtention directe de baux au nom des occupants, difficile.

Cette situation peut avoir pour conséquence un allongement du temps d'occupation des appartements ou encore, occasionner des déménagements dans d'autres régions du canton. Malgré cette situation, un bail a tout de même été transféré.

6. CONCLUSION

Au moment de clore l'exercice 2017, et en écho aux évolutions qui ont eu lieu au cours de cette année, se dessinent déjà les perspectives 2018. Qu'elles soient de nature interne à l'ARAS ou de nature externe et de portée cantonale, elles annoncent sans nul doute d'importants défis à relever.

A l'interne, au CSR, remettre le client au centre de nos préoccupations a constitué une ligne directrice majeure en 2017. Développer le service et les informations « en ligne », améliorer l'accessibilité et le flux des appels, responsabiliser encore davantage les bénéficiaires de prestations, nous ont conduits à apporter rapidement divers changements de pratiques et de fonctionnement. Couplées à l'intégration de nouveaux responsables, ce qui, en soit, constitue un défi majeur, ces changements ont représenté une forme de désécurisation au sein des collaborateurs. La méthode retenue, qui devait permettre de trouver un « bénéfice concret » dans des délais courts, n'a manifestement pas porté ses fruits. Il ressort que, pour notre organisation, c'était « trop et trop vite » que de vouloir implémenter ces changements dans un tel contexte. Il y aura donc lieu, en 2018, de reposer des bases solides pour continuer notre évolution.

Du côté des Agences d'assurances sociales, l'évolution nécessaire de l'organisation nous a conduit à engager un projet de réforme importante du fonctionnement, toujours dans le but de mieux répondre au client et de lui permettre de traiter, avec un seul et unique interlocuteur, l'ensemble des questions qu'il pourrait avoir. Passer d'une logique de « guichet » à une logique « d'entretien » est le maître-mot de ce projet. La méthode de travail devra également être revue puisque la nécessité d'effectuer aujourd'hui ce type de changement ne semble pas pleinement acquise pour les collaborateurs. La « gestion du changement » sera donc sans nul doute un thème majeur du prochain exercice.

Les perspectives externes à l'ARAS Nyon montrent elles aussi que 2018, et les années à venir, seront porteuses d'importants défis à relever.

Après un projet-pilote de 2 ans à Lausanne, le Conseil d'Etat a décidé de généraliser la création d'unités communes qui regroupent les ORP et les CSR. Améliorer l'insertion des personnes bénéficiaires RI en est l'objectif principal. Pour ce faire, il s'agit de regrouper des conseillers en placement (ORP) et des assistants sociaux (CSR) sous le même toit et sous une même direction, leur permettant ainsi de mieux unir leurs efforts en faveur de la réinsertion des personnes. Les résultats concluants de l'expérience menée à Lausanne conduisent en effet à vouloir implanter dans l'ensemble du Canton ce type d'unités. L'enjeu pour l'Etat réside, notamment, dans leur localisation et leur nombre, dans un souci d'économie et de taille idéale pour le fonctionnement. Du point de vue des autorités régionales, la proximité du service à la population, ou encore l'impact sur les structures existantes, sont quelques-uns des enjeux à traiter. 2018 verra donc se poursuivre les discussions entre

Etat et Régions d'action sociale et se dessiner petit-à-petit les contours de ce nouveau dispositif de réinsertion.

« Quelles sont les prestations que l'on veut pouvoir offrir dans les régions aux personnes en difficulté ? ». Répondre à cette question, d'apparence simple, doit permettre de clarifier les contours des services qu'offriront les ARAS à l'avenir. En effet, l'ARAS Nyon, de concert avec les 8 autres associations intercommunales pour l'action sociale existantes, plus la Ville de Lausanne, réfléchissent à leur rôle d'avenir. Véritables « plateformes » d'actions sociales, elles recherchent, dans un partenariat avec l'Etat, à renforcer leur cohérence, leur lisibilité, et surtout leurs offres, afin de continuer à proposer et développer « localement » des prestations adaptées à un public fragilisé. Dans cette vision des choses, les enveloppes « CSR » et « AAS » tendent à disparaître. A l'heure où l'Etat s'apprête à fusionner les deux services - SPAS et SASH - qui chapeautent nos deux secteurs d'activités pour créer une « Direction de la Cohésion sociale », travailler cette vision des ARAS est d'autant plus grandement porteur de sens.

Pour conclure, nous adressons nos vifs remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ARAS qui assurent, dans l'environnement en mutation qui est le nôtre, un service de qualité aux personnes qui se trouvent, pour quelques semaines ou parfois quelques années, dans une situation délicate ou qui, plus simplement, nécessitent un conseil pour s'orienter dans notre dispositif de protection sociale complexe, de portée régionale, cantonale ou fédérale.

A. Steiner
Directeur ARAS Nyon

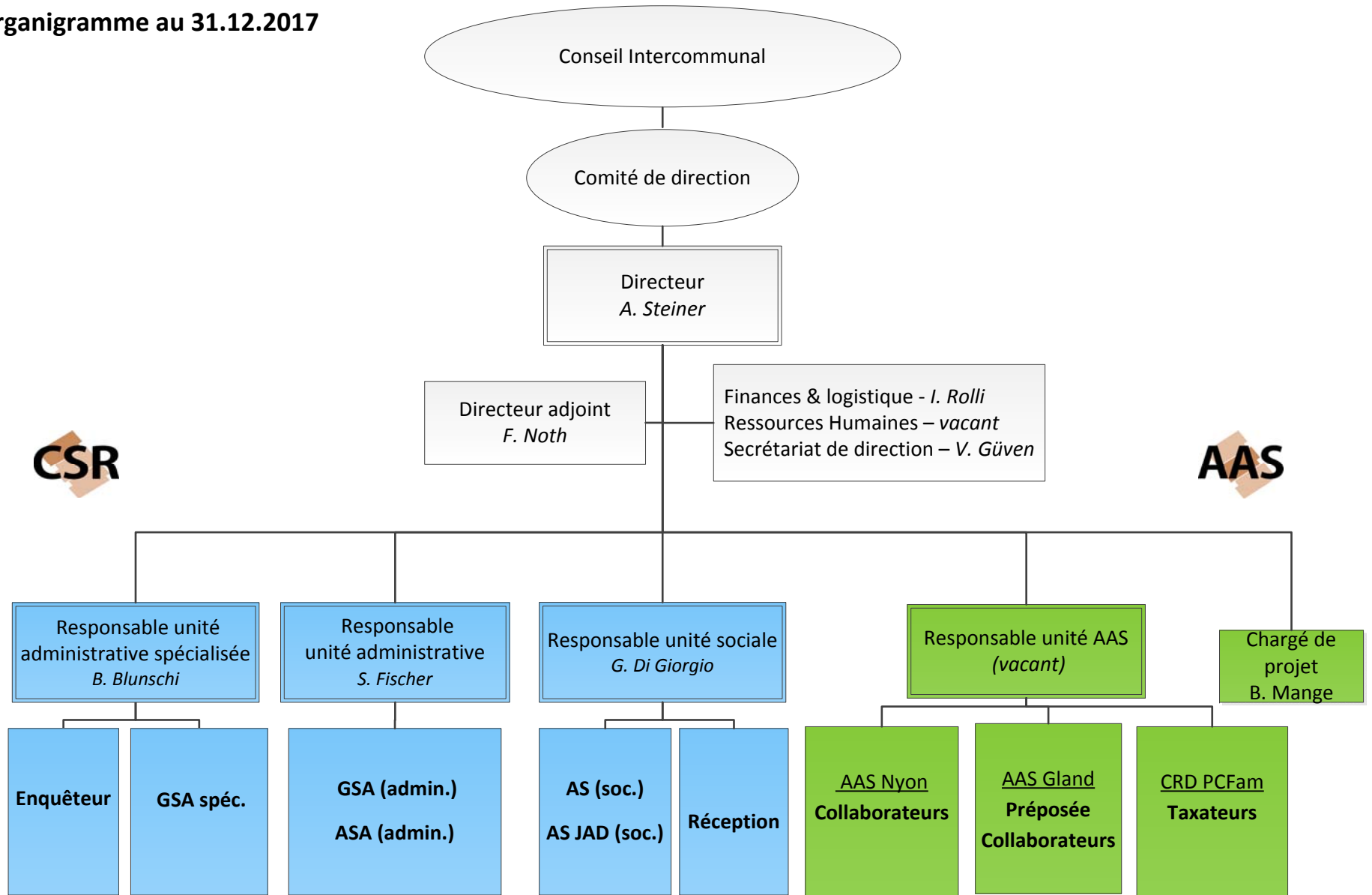
Liste des Abréviations

AA	Autorités d'Application
AAS	Agence d'assurances sociales
ACCENT	Accompagnement en Entreprise
AELE	Association européenne de libre-échange
APG	Allocations perte de gains en cas de service et de maternité
APSO	Appui social
ARAS	Association régionale pour l'action sociale
AS	Assistant social
ASOLAC	Association sociale œcuménique de la Côte
aVDaas	Association Vaudoise des Agents d'assurances sociales
AVIVO	Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins
AI	Assurance invalidité
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CCVC AVS	Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS
CE	Communauté Européenne
CI	Conseillère en insertion
CODIR	Comité de direction
COFA	Coaching famille
CPS	Conseil de Politique Sociale
CRD	Centre Régional de Décision (PC Familles)
CSP	Centre Social Protestant
CSR	Centre Social Régional
CTA	Centre traitement alcoolisme (anciennement OCA)
DSAS	Département de la Santé et de l'Action Sociale
EPT	Emploi plein temps
FVA	Fondation Vaudoise contre l'Alcoolisme
FORJAD	Formation pour les jeunes adultes en difficulté
GRAAP	Groupe d'accueil et d'action psychiatrique
GSA	Gestionnaire socio-administratif
IPT	Intégration Pour Tous
JAD	Jeunes adultes en difficulté
LACI	Loi fédérale sur l'Assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LAFam	Loi fédérale sur les allocations familiales
LVLAFam	Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille

LASV	Loi cantonale sur l'action sociale vaudoise
LEmp	Loi sur l'emploi
LVLAMal	Loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance maladie
LVPC	Loi cantonale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité
MIS	Mesure d'insertion sociale
OAI	Office d'Assurance Invalidité
OCBE	Office Cantonal des Bourses d'Etudes
OFS	Office fédéral de la statistique
OSEO	Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière
ORP	Office régional de placement
OVAM	Office Vaudois d'assurance maladie
PAP	Plan d'action personnalisé
PC	Prestations complémentaires
PC Fa	Prestations complémentaires cantonales pour les familles
RAS	Région d'action sociale
RDU	Revenu Déterminant Unifié
RLASV	Règlement d'application de la Loi sur l'aide sociale vaudoise
RI	Revenu d'Insertion
SASH	Service des assurances sociales et de l'hébergement
SDE	Service de l'emploi
SI RDU	Système d'Information du Revenu Déterminant Unifié
SPAS	Service de Prévoyance et d'Aide Sociales
SPI	Suivi post institutionnel
SPJ	Service de Protection de la Jeunesse
TEM	Transition Ecole Métier

ANNEXES

Annexe 1	Organigramme au 31.12.2017
Annexe 2	Dossiers RI – répartition par commune
Annexe 2A	Dossiers RI – répartition par mois
Annexe 2B	Bénéficiaires RI – répartition par état civil et motif de la demande d'aide
Annexe 2C	Indus - sanctions - recours
Annexe 2D	Bénéficiaires RI - répartition par tranche d'âge
Annexe 3	Evolution des dépenses et des recettes du RI de 2009 à 2017
Annexe 4	Nombre de dossiers CCAVS et OVAM au 31.12.2017 – répartition par commune



Dossiers RI - répartition par commune

	2017		2016		2015	
	Dossiers traités	Refus	Dossiers traités	Refus	Dossiers traités	Refus
Arnex-sur-Nyon	1	0	0	1	2	0
Arzier-le-Muids	17	4	23	3	20	3
Bassins	10	1	9	1	10	1
Begnins	15	1	20	3	21	3
Bogis-Bossey	1	1	1	1	5	0
Borex	7	0	6	1	5	0
Bursinel	7	1	1	1	2	0
Bursins	3	2	3	0	1	2
Burtigny	4	0	4	0	5	0
Chavannes-de-Bogis	5	0	4	0	4	2
Chavannes-des-Bois	2	1	0	0	0	0
Chésereux	6	1	10	1	6	3
Coinsins	3	0	3	1	3	1
Commugny	16	2	15	1	12	5
Coppet	26	2	25	2	29	6
Crans-près-Céligny	4	1	5	2	4	1
Crassier	4	1	4	0	3	0
Duillier	3	2	4	0	1	0
Dully	4	1	5	1	4	1
Essertines-sur-Rolle	4	1	4	2	5	2
Eysins	11	1	9	0	7	2
Founex	16	3	18	3	22	4
Genolier	16	1	15	2	8	2
Gilly	3	2	5	0	3	0
Gimel	1	0	--	--	--	--
Gingins	7	0	7	1	6	1
Givrins	4	0	1	2	0	0
Gland	246	25	247	41	231	36
Grens	2	0	2	1	2	0
La Rippe	9	0	8	4	6	2
Le Vaud	9	3	13	4	12	3
Longirod	5	1	5	2	7	1
Luins	6	0	6	2	1	1
Marchissy	9	2	6	1	11	2
Mies	13	2	8	1	11	2
Mont-sur-Rolle	16	7	18	4	21	4
Nyon	389	61	423	46	402	66
Perroy	24	1	21	3	24	1
Prangins	39	8	31	5	28	6
Rolle	93	11	95	10	98	8
Saint-Cergue - La Cure	91	5	84	13	71	8
Saint-George	15	2	17	1	9	5
Signy-Avenex	5	1	1	1	1	0
Tannay	6	2	4	0	3	2
Tartegnin	2	0	1	0	1	0
Trélex	2	6	2	1	1	1
Vich	8	1	5	1	8	0
Vinzel	0	0	0	0	2	0
TOTAL	1189	167	1198	170	1138	187

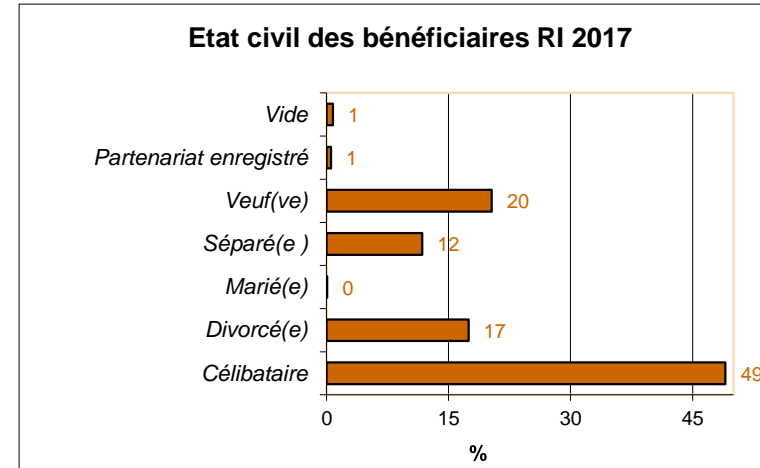
Dossiers RI - répartition par mois

	2017		2016		2015	
	Dossiers		Dossiers		Dossiers	
	<i>financés</i>	<i>actifs</i>	<i>financés</i>	<i>actifs</i>	<i>financés</i>	<i>actifs</i>
Janvier	823	856	794	787	769	769
Février	823	836	807	794	773	789
Mars	809	830	809	806	759	784
Avril	801	817	817	810	767	767
Mai	784	803	809	838	759	794
Juin	796	807	819	854	732	798
Juillet	782	798	823	824	751	797
Août	773	797	821	850	759	788
Septembre	764	801	806	854	763	794
Octobre	769	805	823	822	778	778
Novembre	783	827	835	841	772	805
Décembre	774	831	807	841	759	796
Moyenne	790	817	814	827	762	788

Bénéficiaires RI - répartition par état civil et motif de la demande d'aide

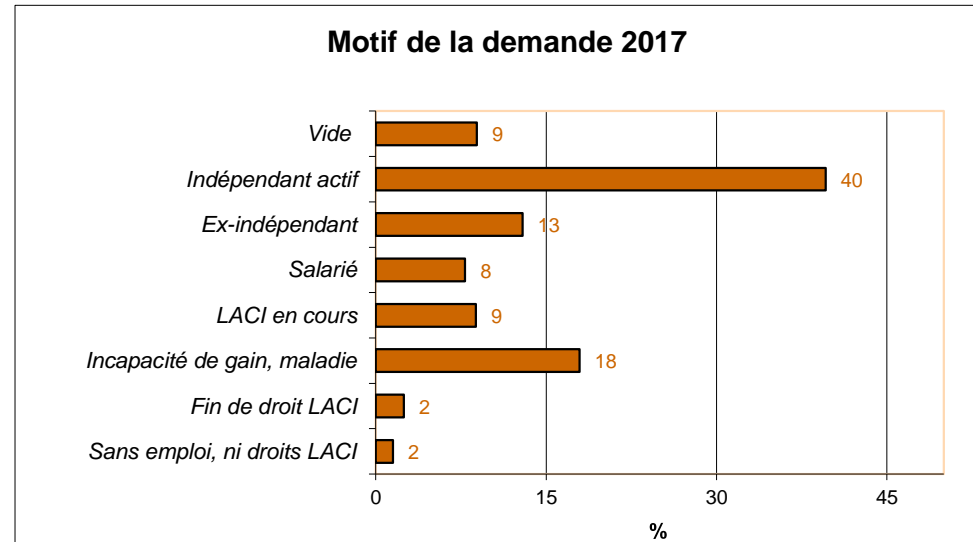
Etat civil

	2017		2016	
	Nbre	%	Nbre	%
Célibataire	618	49	582	49
Divorcé(e)	220	17	248	21
Marié(e)	1	0	222	19
Séparé(e)	148	12	140	12
Veuf(ve)	256	20	6	1
Partenariat enregistré	7	1	0	0
Vide	10	1	0	0
TOTAL :	1260	100	1198	100



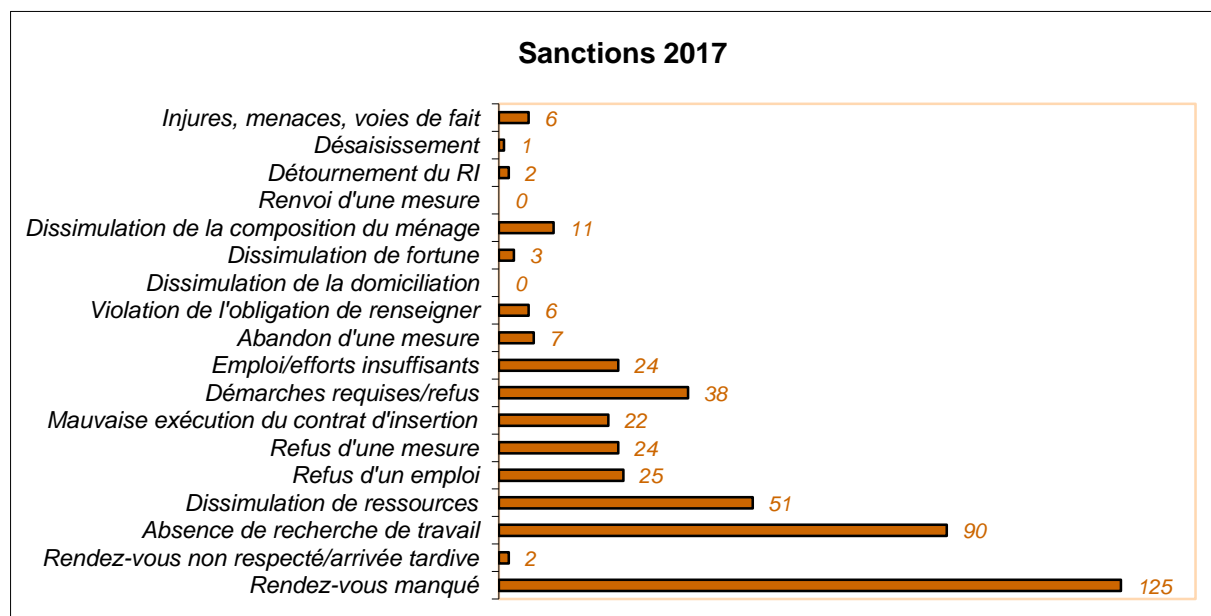
Motif de la demande

	2017		2016	
	Nbre	%	Nbre	%
Sans emploi, ni droits LACI	19	2	553	46
Fin de droit LACI	31	2	228	19
Incapacité de gain, maladie	226	18	156	13
LACI en cours	111	9	108	9
Salarié	99	8	106	9
Ex-indépendant	163	13	28	2
Indépendant actif	499	40	19	2
Vide	112	9	0	0
TOTAL :	1260	100	1198	100



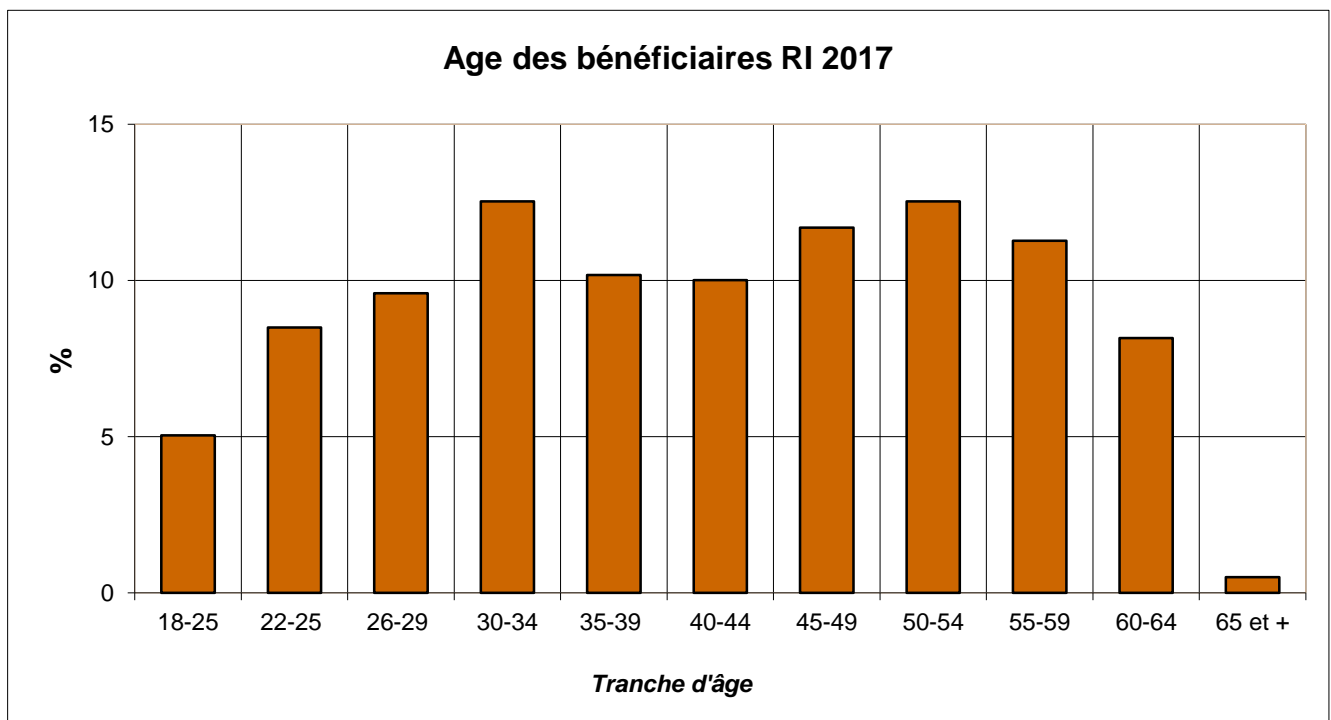
Indus - sanctions - recours

	2017	2016
Indus		
Faute du bénéficiaire	93	85
Bénéficiaire de "bonne foi"	82	11
Total	175	96
Montant total	CHF 725'878	CHF 531'291
Montants remboursés (au 31.12)	CHF 51'429	CHF 64'141
Recours	57	50
Sanctions		
Rendez-vous manqué	125	76
Rendez-vous non respecté/arrivée tardive	2	0
Absence de recherche de travail	90	59
Dissimulation de ressources	51	29
Refus d'un emploi	25	9
Refus d'une mesure	24	7
Mauvaise exécution du contrat d'insertion	22	7
Démarches requises/refus	38	7
Emploi/efforts insuffisants	24	6
Abandon d'une mesure	7	6
Violation de l'obligation de renseigner	6	2
Dissimulation de la domiciliation	0	1
Dissimulation de fortune	3	0
Dissimulation de la composition du ménage	11	3
Renvoi d'une mesure	0	1
Détournement du RI	2	0
Désaisissement	1	0
Injures, menaces, voies de fait	6	0
TOTAL :	437	213



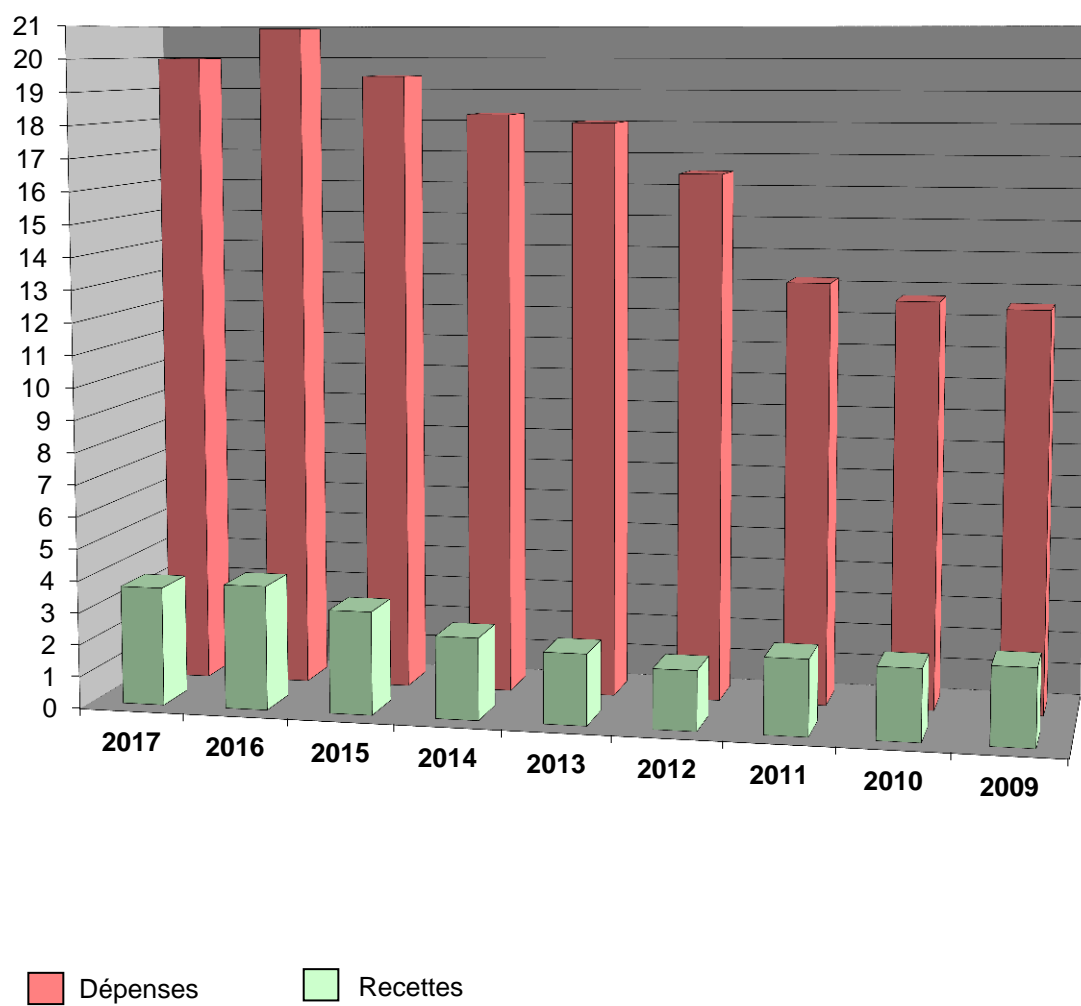
Bénéficiaires du RI - répartition par tranche d'âge

Tranche d'âge	2017				2016			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
18-25	35	25	60	5	53	36	89	7
22-25	52	49	101	8	52	55	107	9
26-29	74	40	114	10	68	44	112	9
30-34	99	50	149	13	90	48	138	12
35-39	52	69	121	10	60	56	116	10
40-44	62	57	119	10	56	65	121	10
45-49	73	66	139	12	80	66	146	12
50-54	88	61	149	13	92	63	155	13
55-59	69	65	134	11	68	62	130	11
60-64	66	31	97	8	48	20	68	6
65 et +	2	4	6	1	9	7	16	1
TOTAL :	672	517	1189	100	676	522	1198	



Evolution des dépenses et des recettes du RI de 2009 à 2017

Millions



Nombre de dossiers CCAVS et OVAM au 31 décembre 2017

	Communes	Habitants (31.12.2017)	Indépendants		Employeurs		Personnes sans activité		Bénéficiaires AF		Rentiers AVS/AI		Prestations cpl. AVS/AI		Subsides OVAM		PCFam		Rente Pont AVS	
			2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
AAS Nyon	Amex	224	15	15	12	12	7	4	5	7	22	21	1	0	20	23	1	0	0	0
	Arzier	2'653	109	96	89	79	110	104	56	53	174	172	45	42	242	196	1	1	2	2
	Bassins	1'356	66	60	53	50	29	31	42	44	82	85	15	17	134	119	1	0	0	0
	Bogis-Bossey	893	17	19	28	25	16	17	11	10	47	49	4	3	33	22	0	0	0	1
	Borex	1'126	34	36	33	35	21	25	24	28	72	78	9	11	107	93	3	2	0	0
	Chavannes de Bogis	1'290	34	36	68	60	42	36	36	38	63	61	4	7	48	43	0	0	0	0
	Chavannes des Bois	942	14	15	25	22	11	13	12	11	33	33	3	2	11	9	0	0	0	0
	Chésereux	1'219	38	39	43	40	23	26	29	27	95	94	10	12	83	81	1	0	1	0
	Commugny	2'858	73	67	119	109	87	94	42	37	191	187	9	11	107	118	1	0	3	1
	Coppet	3'123	87	87	162	155	107	103	62	68	245	242	39	42	241	238	6	5	1	0
	Crans	2'177	58	62	100	101	80	80	62	57	172	177	19	20	102	101	1	0	0	0
	Crassier	1'161	43	43	50	49	20	23	32	27	64	62	7	7	73	61	1	0	1	2
	Duillier	1'078	35	31	53	49	16	21	33	31	59	62	4	4	59	53	0	0	1	1
	Eysins	1'603	77	54	82	81	30	37	47	42	103	101	11	11	175	166	4	4	0	0
	Founex	3'788	89	85	158	156	129	120	61	63	216	210	23	22	176	165	3	3	4	2
	Genolier	1'945	70	63	100	91	54	59	49	49	163	158	17	18	104	114	2	2	0	0
	Gingins	1'212	57	53	53	49	36	38	27	24	130	127	18	16	100	83	0	0	2	0
	Givrins	995	40	39	52	52	25	26	19	20	74	79	6	9	65	63	1	1	0	0
	Grens	382	25	25	21	18	7	6	10	14	46	45	5	6	21	20	0	1	0	0
	La Rippe	1'164	56	55	43	43	32	33	34	37	66	68	9	11	113	117	2	2	0	1
	Longirod	469	35	35	27	24	11	9	17	21	42	36	8	7	65	51	1	0	0	0
	Marchissy	455	29	30	22	22	26	24	21	24	43	43	11	11	86	61	2	1	1	0
	Mies	2'037	55	53	134	124	75	80	34	36	178	165	47	43	101	101	1	1	0	0
	Nyon	20'551	630	616	1'000	893	960	978	713	716	2'330	2'247	708	705	4'467	4'332	92	59	29	16
Prangins	4'069	118	107	153	146	149	149	102	103	364	358	59	60	455	407	8	7	3	1	
St-Cergue	2'559	101	92	67	55	153	156	70	77	243	231	90	86	432	416	1	7	2	2	
St-George	1'031	48	47	26	28	28	32	39	39	98	89	33	30	167	164	9	3	2	0	
Signy	567	25	25	37	30	10	7	12	19	45	48	3	5	29	28	4	1	0	0	
Tannay	1'585	51	48	76	62	49	50	23	19	77	75	7	7	84	82	0	0	2	1	
Trélex	1'405	54	55	62	59	27	27	38	41	102	99	13	14	69	76	0	0	0	0	
	Total	65'917	2'183	2'088	2'948	2'719	2'370	2'408	1'762	1'782	5'639	5'502	1'237	1'239	7'969	7'603	146	100	54	30

	Communes	Habitants (31.12.2017)	Indépendants		Employeurs		Personnes sans activité		Bénéficiaires AF		Rentiers AVS/AI		Prestations cpl. AVS/AI		Subsides OVAM		PCFam		Rente Pont AVS	
			2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
AAS Gland	Begnins	1'910	76	72	79	72	61	71	48	52	203	197	65	69	274	282	3	2	3	2
	Bursinel	488	20	17	24	18	16	15	18	22	27	28	6	7	56	69	0	0	0	0
	Bursins	745	28	27	30	30	21	27	32	38	69	71	18	22	98	74	3	1	0	0
	Burtigny	361	28	32	21	22	14	12	22	22	40	42	9	8	98	71	3	1	0	0
	Coinsins	484	24	20	29	28	14	16	18	12	33	29	5	4	46	31	1	1	0	0
	Dully	640	13	11	35	38	35	37	24	19	39	38	2	4	55	40	1	0	0	0
	Essertines s/Rolle	696	27	28	16	15	17	21	28	29	30	29	4	4	74	101	1	0	0	0
	Gilly	1'294	43	42	46	39	28	22	36	41	79	69	19	13	105	110	1	2	1	0
	Gland	13'081	352	351	420	391	492	494	435	433	1'035	1'022	343	351	2'660	2'507	58	40	14	2
	Le Vaud	1'283	56	60	46	43	30	32	46	46	107	107	15	14	121	127	1	2	0	2
	Luins	608	33	33	34	34	19	21	37	38	44	42	10	9	51	75	1	1	0	0
	Mont s/Rolle	2'701	92	91	118	114	101	103	100	91	231	230	69	66	413	343	7	6	3	1
	Perroy	1'514	61	67	68	66	51	50	47	47	137	144	25	31	245	239	11	6	3	2
	Rolle	6'225	147	149	295	273	254	276	161	177	604	572	187	190	1'255	1'166	23	19	5	3
	Tartegnin	235	18	19	17	18	1	3	11	12	18	22	3	4	36	33	0	0	0	0
	Vich	1'026	30	27	30	28	34	29	14	15	68	61	7	8	74	80	2	1	0	0
Vinzel	371	28	24	25	23	8	10	26	24	24	22	3	2	36	26	0	0	1	1	
	Total	33'662	1'076	1'070	1'333	1'252	1'196	1'239	1'103	1'118	2'788	2'725	790	806	5'697	5'374	116	82	30	13
Total Région		99'579	3'259	3'158	4'281	3'971	3'566	3'647	2'865	2'900	8'427	8'227	2'027	2'045	13'666	12'977	262	182	84	43
Variations		3.63%	3.20%		7.81%		-2.22%		-1.21%		2.43%		-0.88%		5.31%		43.96%		95.35%	